

Ma Roc Répression

Bulletin de l'Association de Soutien
aux Comités de Lutte
Contre la Répression au Maroc

N° 110, février - mars 1991

Prix : 25 F. - Etudiant et chômeur : 10 F.



La « Famille Oufkir ».

De Gauche à droite :
Fatima, la mère;
Abdellatif, âgé de 2 ans au
début de la détention;
Soukaïna;
Myriam;
Maria-Inan;
Malika;
et Achoura Chenna, la
cousine.

Photo publiées dans Libération et
reproduite avec autorisation

Maroc Répression

Rédaction : Comité de Paris, 14 rue Nanteuil, 75015 Paris. Tél : 45 32 01 89 numéro direct et répondeur, 45 31 43 38
accueil, 45 31 64 37 Télécopieur.

Sommaire

◆ EDITORIAL :	
> Déraison d'Etat	p. 1
◆ TÉMOIGNAGE	p. 2
◆ RÉPRESSION : LES ETATS	
AU MAROC	
> De la prison de Kénitra : appel aux démocrates	p. 6
> Communiqué de détenus islamistes	p. 9
> Lettres des familles des militaires de Tazmamart	p. 9
> 2250 nouveaux disparus au Maroc	p. 11
> A la suite des 14 et 15 décembre : Procès	p. 11
> A la suite des évènements du Golfe : Répression	p. 14
EN FRANCE	p. 14
◆ LIBERTÉ : QUELQUES INSTITUTIONS, LES CITOYENS, LES PEUPLES.	
AU MAROC	
> La charte nationale des droits de l'homme	p. 16
> Appel des prisons	p. 16
> Appel des intellectuels	p. 17
EN FRANCE	
> En solidarité avec le Maroc	p. 17
> En solidarité avec l'Iraq	p. 17
> Lettre en faveur des disparus saharais	p. 19
EN EUROPE	
> X ^e Condamnation au Parlement Européen	p. 19
◆ BONS MOTS	p. 20
◆ SOS- TORTURE	p. 20
◆ VIE DES COMITÉS	p. 23
◆ PUBLICATIONS	p. 24

ASSOCIATION DE SOUTIEN AUX COMITES DE LUTTE CONTRE LA REPRESSION AU MAROC

Créés en 1972, à la demande de militants marocains, les Comités de Lutte contre la Répression au Maroc existent en Belgique, en France, aux Pays-Bas, avec des correspondants dans plusieurs pays (Etats-Unis, Espagne, République Fédérale Allemande, Grande-Bretagne, Suisse...). Leur rôle :

- informer sur la répression,
- soutenir matériellement les victimes,
- assurer leur défense par l'envoi de missions juridiques et médicales,
- populariser les luttes du peuple marocain contre la répression et pour les libertés fondamentales.

Dans la mesure où vous disposeriez d'information sur la répression au Maroc nous vous prions de les communiquer au Comité de Paris. Après des recoupements garantissant leur authenticité, les informations seront transmises à la presse, reprises dans le bulletin, rassemblées dans des dossiers qui sont envoyés aux organisations internationales (ONU, Croix Rouge, Parlement Européen, etc.) aux ONG (Amnesty International, Association Internationale des Juristes Démocrates, Fédération Internationale des Droits de l'Homme, etc.) et à nos gouvernements.

14 rue Nanteuil, 7015 PARIS

Tél : 45 32 01 89 numéro direct et répondeur, 45 31 43 38 accueil, 45 31 64 37 Télécopieur.

DÉRAISON D'ÉTAT

Dans l'intervalle qui sépare la parution de deux numéros successifs du Bulletin, plus de 80000 hommes sont morts sur les champs de bataille et, sans doute, plus encore (saura-t-on jamais ?), dans les villes et les bourgades d'Irak sous une averse de 200000 tonnes de bombes.

Le combat des chefs aura duré jusqu'au bout. Au mépris des cris d'enfants, des vies humaines, de la liberté et de la dignité des peuples, l'entêtement des armes a dévasté le Golfe. En quelques semaines, la prétendue démocratie occidentale n'aura pas hésité à dépenser plus de 100 milliards de dollars, soit plus de la moitié de la prétendue dette du Tiers Monde.

*Qui dira la déchirure ressentie,
par ceux qui ont au coeur les droits de l'homme, le droit des peuples,
par ceux qui déniaient à la barbarie le droit de se justifier par celle de l'autre et le droit de dire le droii,*

*par ceux qui savent que la paix ne s'obtient pas en capitulant devant la raison d'Etat,
mais se conquiert, de haute lutte, en faisant la guerre à la guerre ?*

Qui trouvera les mots pour effacer la honte des hommes humiliés et moucher l'arrogance de ceux qui se pavanent en vainqueurs ?

Qui saura dénoncer les pseudo-démocraties qui soutiennent de vraies dictatures et régissent le monde au mieux de leurs intérêts, qui lancent des appels à la Paix et vendent des armes à la Guerre ?

Qui aura l'audace de dénoncer les prisons pleines de Casa, tout comme celles de Baghdad, les exactions de l'Irak au Koweït, tout comme celles d'Israël en Palestine, l'hypocrisie d'une République et les mesquineries d'un Roi, et caetera, et caetera...?

Décidément, pas les Etats. On en a trop vu ces temps-ci. Au nom de leur Raison, ils en trouvent toujours de bonnes pour tricher avec la Paix.

N'est-il pas hypocrite de classer dans les armes classiques le napalm et les bombes à effet de souffle, qui, créant une forte dépression, font imploser les corps en même temps que les mines ? Et de déclarer tout de go que le recours aux armes chimiques serait «recul vers la barbarie» ?

Que d'eau a coulé dans la Seine entre les belles paroles du Bicentenaire («le devoir de non ingérence s'arrête où naît le risque de non assistance») et le message de félicitations du Président de la République au Roi du Maroc pour la fête du Trône («Je formule mes voeux pour la poursuite de notre dialogue et le resserrement des liens étroits et solides qui unissent nos deux pays»). Mitterrand se contente-t-il du gage arraché à Hassan II et que ce dernier, mesquin, lâchant au compte goutte son capital d'otages, a voulu limiter à la famille Oufkir ?

Que s'est-il donc passé, dans les coulisses des Etats algérien et marocain ? Quelle négociation s'est donc faite sur le dos de soldats qui, dans le fond de leur conscience, avaient choisi de désertre ?

Décidément, pas les Etats.

La vigilance des peuples est nécessaire à la survie du monde. Les forces de Paix sont dans les mains de ceux qui, tout au plus, usent de pierres comme seule arme.

Arrêté le 28 janvier 1975, condamné à la réclusion à perpétuité en février 1977 lors du « procès de Casablanca » où comparaisait aussi Abraham Serfaty, Abdallah Zaâzaâ, quarante-six ans aujourd'hui, a d'abord été isolé et torturé durant un an au centre d'interrogatoires clandestin de Derb Moulay Chérif. Puis il a connu le même parcours, les mêmes prisons que le détenu politique le plus célèbre du Maroc. Le 7 mai 1989, il apprenait, à Kenitra, que la grâce royale l'avait touché. Depuis, comme la plupart des anciens « politiques », il n'a pu retrouver l'emploi qui était le sien, celui de chef de quart dans une centrale thermique dépendant de l'Etat. Il vit à Casablanca chez son frère, artisan menuisier, à qui il prête la main pour survivre. On lui a retiré son passeport. Sa femme Monique, une Française, vient le voir quand elle le peut : un couple cruellement séparé mais uni. Après quatorze années derrière les murs, après moins de deux ans d'une liberté qui n'en est pas vraiment une, Abdallah Zaâzaâ décide de parler. De tout, même de la fois où il craqua face aux bourreaux et malgré les risques encourus dans un pays livré à l'arbitraire. « Un témoignage anonyme n'est pas un témoignage », dit-il. Et il témoigne.

QUATORZE LES GEOLES

« **L**E jour où j'ai été arrêté, j'étais seul mais d'autres camarades avaient déjà été pris. Ce jour-là, j'ai été torturé jusqu'au lendemain vers 23 heures, sans arrêt. La flagellation de la plante des pieds, on connaît le système du perchoir, de l'avion et j'aimerais ne pas m'étendre là-dessus, où l'asphyxie avec un chiffon humide sur la bouche. Imaginez, quand on est suspendu, toutes les épreuves que subit la colonne vertébrale, le corps entier qui pèse de son poids. J'ai été arrêté à 7 heures moins le quart. A 7 heures, je suis arrivé au centre d'interrogatoire. On avait déjà commencé à me frapper en cours de route. Il y a eu des pauses parce que je disais que je voulais parler puis je ne parlais pas alors ça recommençait. Je donnais une fausse adresse, ils allaient vérifier, revenaient et ça recommençait. Le lendemain, le 29, j'ai donné une adresse. Et on y a arrêté un camarade. Moralement, je me suis senti défait. Ensuite, sous la simple menace, j'ai donné deux autres adresses. A l'une on a trouvé trois camarades. »

— *Ils ont réussi à vous briser? Est-ce que vous avez revu ces camarades?*

— Oui je les ai revus. Au Derb Moulay Chérif, trois ou quatre mois plus tard. J'avais peur de les retrouver, surtout ceux que je connaissais particulièrement et pour qui j'avais beaucoup d'estime. Mais leur comportement m'a aidé. J'ai d'abord vu des militants que je ne connaissais pas, ils me faisaient de loin des gestes signifiant « C'est bien tu as résisté. » J'étais couvert de pansements. J'avais un peu honte, ça me faisait mal, pour moi je n'avais pas résisté.

Ils ont été compréhensifs. Ils ont estimé que j'avais fait tout ce que je pouvais. Le sentiment général était que dans beaucoup de cas la torture fait parler. C'est devenu relatif cette question après les autres épreuves mais ça reste un problème pour moi. Personnel : celui d'avoir été défait sous la torture. Mais de leur part, il n'y a aucun problème.

— *Peut-être parce qu'ils savaient eux aussi ce qu'est la torture?*

— Sans doute. Mais je n'admets toujours pas d'avoir été piégé de cette manière.

— *Seize ans plus tard vous êtes toujours travaillé par cela?*

— Ah oui ! toujours.

— *Comment avez-vous vécu ou survécu au Derb?*

— Pendant une année entière le bandeau sur les yeux, les menottes aux poignets, on dort sous une couverture. On a le droit de se relever au moment où on vous donne à manger. Et dix minutes après d'aller à tour de rôle aux toilettes. Le reste du temps obligation de rester allongé. Pas le droit de s'asseoir. Pas le droit de parler. Sinon les coups pleuvent.

— *Mais dans le but de vous arracher des renseignements?*

— Il y deux choses. Le commissaire vous fait venir dans une pièce, entouré d'inspecteurs de police et on vous torture pour vous faire dire quelque chose. Et il y a la surveillance au quotidien.

Des gardiens vous frappent parce que vous avez enfreint le règlement. Vous ne devez pas parler avec untel, etc. Certains même pour le plaisir. D'autres aussi sont plus humains. Ils ont de l'estime pour les gens qui ont été torturés. Pendant une vingtaine de jours, je ne pouvais pas me mettre debout. J'allais aux toilettes en rampant pratiquement, au mieux sur les genoux et les coudes. Un gardien avait pris plaisir à me conduire comme une bête devant lui, avec sa cravache il me frappait : « Avance, avance. » Un jour, je me suis arrêté : « Frappe tant que tu veux je ne bougerai plus. » Après, il m'a un peu laissé tranquille. Un autre par contre demandait à un détenu de corvée d'apporter une chaise et tous deux me transportaient jusqu'aux toilettes et comme celles-ci étaient à la turque ils apportaient un seau pour que je puisse m'asseoir sur quelque chose, je ne tenais plus sur mes jambes. Mais j'avais mes menottes même quand je marchais à quatre pattes.

ANS DANS MAROCAINES

Après un an, le 15 janvier 1976, j'ai été transféré, avec vingt-cinq camarades, à Ghbila, la prison civile de Casablanca. D'autres ont été emmenés à celle de Aïn Borja.

— *C'était le procès dit des « frontistes » qui se préparait ?*

— Oui, moi j'appartenais à l'organisation Illal Amam (celle d'Abraham Serfaty, NDLR). Au Derb, certains comme moi étaient isolés. Alors nous étions contents d'aller en prison. Mais à l'arrivée, s'il y en a qui ont pu vivre collectivement, d'autres comme moi se sont retrouvés seuls en cellule. Neuf mois d'isolement. On communiquait un peu, clandestinement, c'est tout. Quand on sortait pour la promenade on avait dix minutes. Et seulement dans le couloir. Suivis par les gardiens. Il ne fallait pas tourner la tête ni à gauche ni à droite pour ne pas voir quels noms étaient sur les portes. Et après neuf mois, on nous a permis de nous rencontrer et là nous avons eu cette communication réelle dont nous avions besoin.

Les 26, nous sommes restés en prison à Casa du 15 janvier au 7 mars 1977. On avait été entre-temps condamnés et tout le monde, tous les groupes, soit 130 personnes, ont été transférés à Kenitra.

— *Il y avait donc eu le procès en janvier-février. Que contenaient vos dossiers et qu'a-t-on utilisé contre vous ?*

— Tout était dans l'interprétation. Le but étant de nous condamner pour atteinte à la sécurité intérieure de l'Etat. On m'a dit : la création d'une organisation clandestine c'est interdit. Moi, je dis : avec mes opinions, on m'interdit la formation d'une organisation légale donc je suis obligé d'entrer dans l'illégalité. Ajoutez à cela les aveux arrachés par la force. Et ils cherchaient des faits qui leur manquaient cruellement. J'avais été mécanicien électricien, il y avait chez moi des pointes que l'on met dans un pistolet d'électricien avec un peu de

poudre pour les enfoncer dans le mur. C'est devenu pièce à conviction : tentative de fabrication d'engins explosifs. J'ai voulu reconnaître les faits pour ne pas revivre le calvaire de la torture mais en affirmant que j'avais agi isolément sans que mes camarades soient au courant. Mais tout était joué d'avance. Au tribunal, on n'a même pas tenu compte du procès-verbal de la police. Le pouvoir en avait décidé autrement, il axait le tout sur la question du Sahara occidental. Le fait de reconnaître qu'il y avait une opposition au Maroc, des programmes politiques s'intéressant à la situation matérielle du peuple marocain était tabou. Il ne fallait pas en parler.

C'est vrai qu'une minorité de camarades était pour la « marocanité » du Sahara mais les autres étaient pour l'autodétermination du peuple sahraoui, sous différentes formes. Et nous qui étions pour l'autodétermination, nous sommes peut-être tombés dans le panneau. Il faut dire qu'on ne nous a pas donné l'occasion de parler.

— *Le pouvoir, pour ne pas que l'on discute sa légitimité, a donc transféré l'affaire sur le plan sahraoui ?*

— Il a transféré les choses sur des questions pour lesquelles nous n'étions pas accusés. Dans l'acte d'accusation, il n'y a pas l'affaire du Sahara. Il y avait l'atteinte à la sécurité intérieure de l'Etat, tentative de renversement de l'Etat monarchique, tentative d'institution d'une république, création d'organisation illégale, outrage à magistrat, falsification de documents. Tout cela était écarté par le tribunal qui a fini par décider de nous faire comparaître un par un pour nous diviser. La plupart d'entre nous ont choisi de dire un mot seulement, une phrase.

— *Qu'avez-vous dit ?*

— J'ai dit : « Vive la lutte du peuple marocain, vive la lutte du peuple sahraoui. J'ai ajouté : « Le procureur du roi

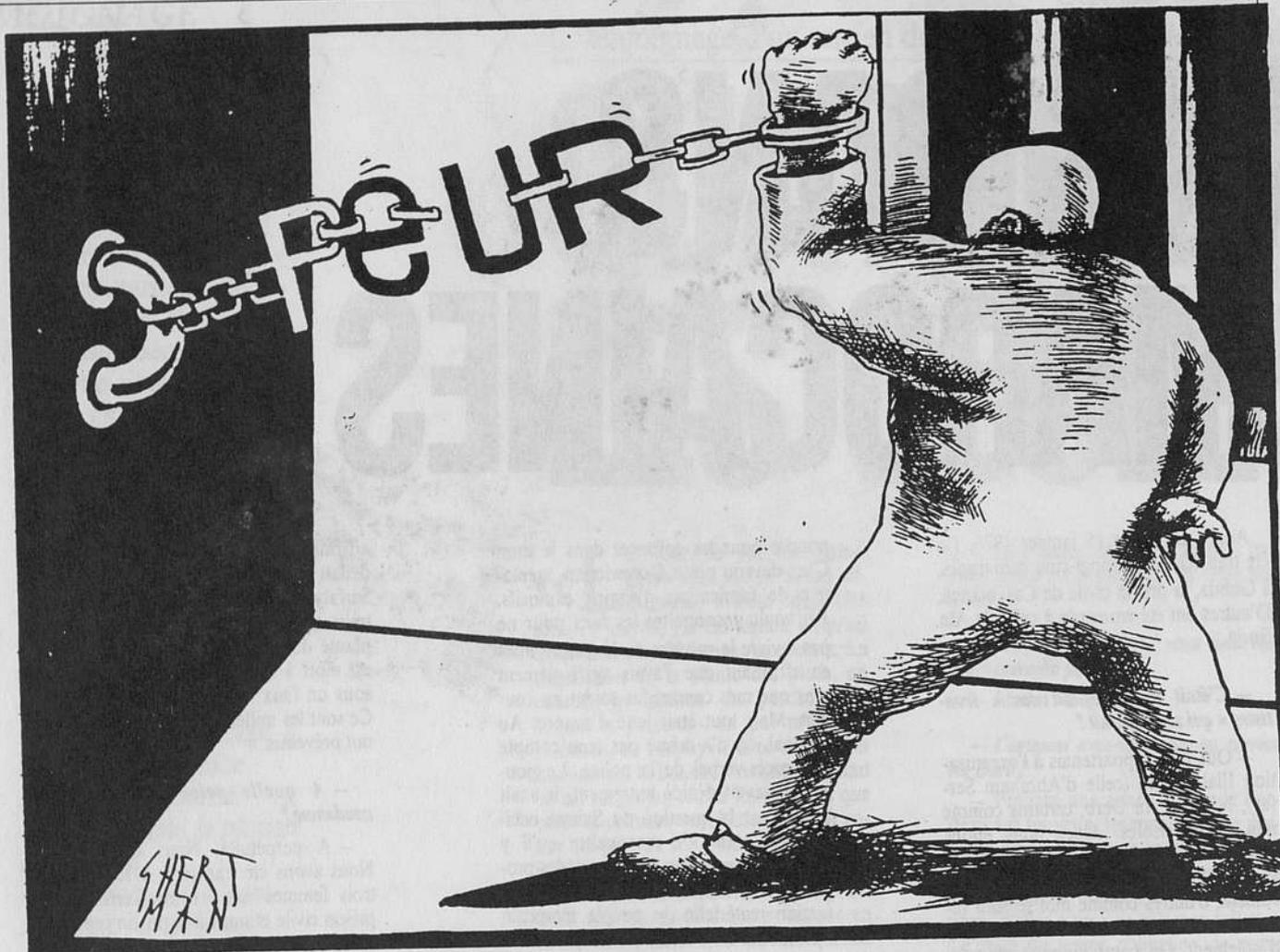
affirme que la torture n'existe pas. Abdellati Zeroual (arrêté avec Abraham Serfaty en novembre 1974, NDLR) est mort sous la torture. Et j'ai montré la plante de mes pieds. Abdellati Zeroual est mort à l'hôpital Avicenne de Rabat sous un faux nom donné par la police. Ce sont les milieux hospitaliers qui nous ont prévenus. »

— *A quelle peine avez-vous été condamné ?*

— A perpétuité. Nous étions cinq. Nous avons été transférés à Kenitra où trois femmes ont été incarcérées à la prison civile et nous à la prison centrale. Notre groupe a été séparé en trois. Après deux grèves de la faim pour obtenir des droits, certains ont été envoyés à Settat, d'autres à Chaouen dans le nord du pays. Ils ont voulu casser le groupe. Mais au bout d'un an, ils se sont rendus compte que ça ne servait à rien. Il valait mieux cacher tout cela à Kenitra. La première grève de la faim avait duré quarante-cinq jours du 8 novembre au 23 décembre. L'autre en janvier et février 1978, dix-sept jours. Une camarade est morte. Saïda Menedhi. A l'hôpital de Casablanca.

— *Comment s'est passée l'arrivée à Kenitra ?*

— Il leur fallait nous briser. Le jour-même, deux camarades sont allés au cachot, l'un parce qu'il portait une chemise, l'autre pour avoir sur lui cinquante dirhams. Et on nous a séparés. Mais après nos grèves de la faim, nous avons obtenu des jours de visite plus fréquents. Puis le reste. Nous avons grignoté petit à petit : journaux, radio et même télé. Il faut dire que pour la première fois au Maroc les familles se sont battues, multipliant les démarches, occupant ici une mosquée, là le siège de l'UNESCO à Rabat. C'était des familles qui venaient de toutes les villes du Maroc et qui étaient elles aussi réprimées. Ma mère, qui a maintenant quatre-vingts ans, a été embarquée sept fois au commissariat. Les familles étaient assez solidaires, assez fortes, assez provo-



MONIQUE, SON EPOUSE : ABDALLAH EST TOUJOURS EN PRISON

« On est brisé dans tout son être de ne pouvoir être avec son mari. Il est sorti de prison, mais, pour moi qui viens, quand je le peux, le voir au Maroc, il est toujours en prison même si les murs sont plus éloignés de lui. Et je pense à toutes les femmes, mères, sœurs, épouses de ceux qui restent emprisonnés, à toutes ces familles, à tous ces couples déchirés. Mais on doit vivre avec cette déchirure, la surmonter. J'ai longtemps vécu les parloirs, l'attente. Je me sens une parente des détenus qui sont encore derrière les murs. Et je ne comprendrais pas que l'un d'eux, ou sa famille, ne parle que pour lui. Souvent Abdallah me disait ironiquement pendant la visite : « Tu viens pour moi ou pour les autres ? »

C. K.

► cantes pour obliger l'administration à céder sur certaines de nos revendications comme la suppression du parloir séparé afin de pouvoir à partir de 1980 embrasser les nôtres. Et bien qu'interdits, journaux, radio, télé restent tolérés. (Même les gardiens lisent nos journaux.)

— *Quelles sont les autres raisons de ces victoires successives ?*

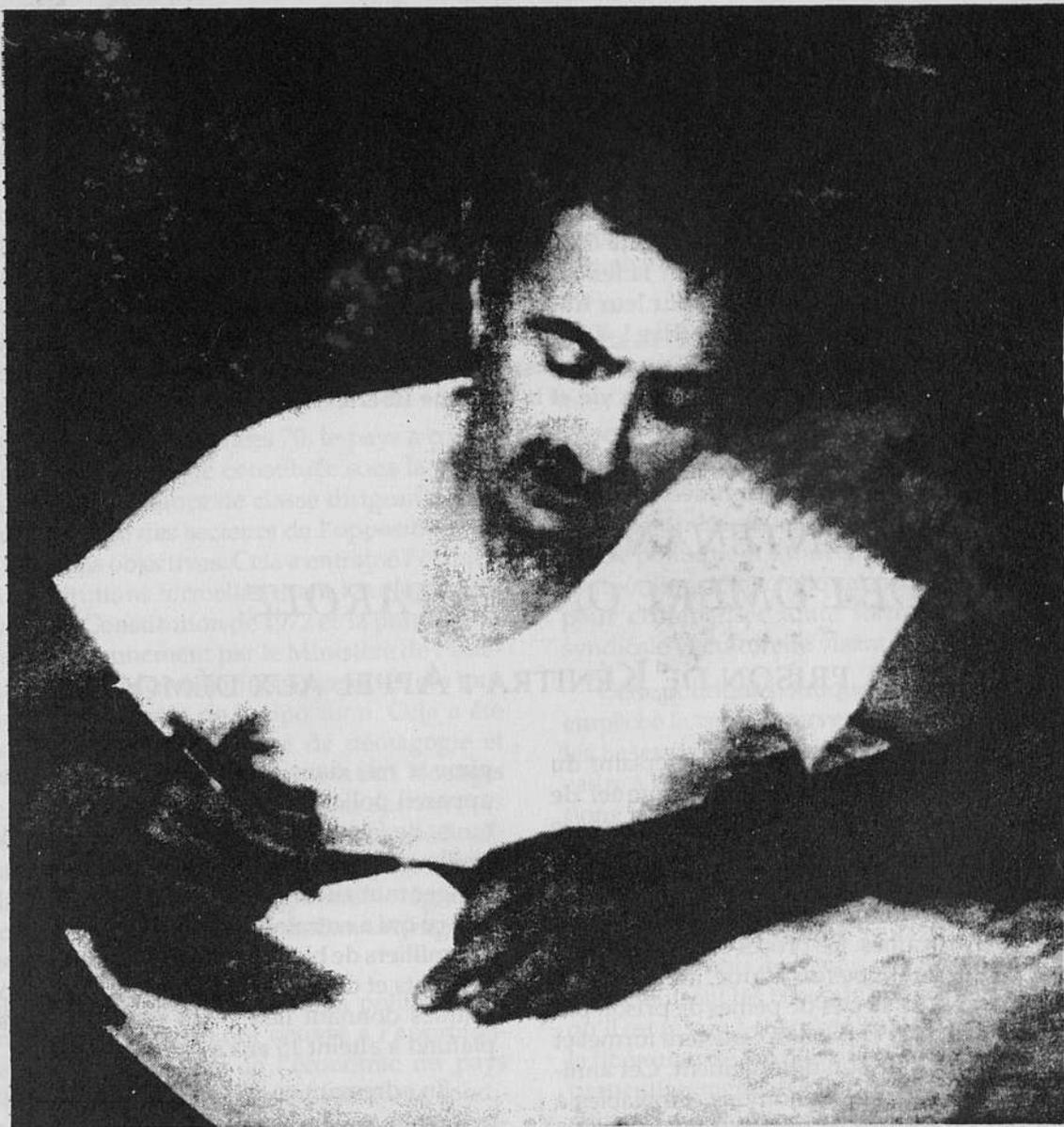
— Nous avons été durement frappés. Notre groupe avait été victime d'une terrible répression à l'extérieur. Alors nous avons à l'intérieur, derrière les murs, tissé des liens très forts. C'était la condition première de notre survie. Le régime en a tiré la conclusion qu'il ne lui était plus possible d'exercer une répression systématique. Il ne voulait plus nous heurter de front. Peut-être même voulait-il faire de nous une sorte de vitrine. On n'a jamais rien autorisé, légalisé, toujours toléré. Par exemple à la fin, j'avais demandé un imprimé, celui qui est prévu pour écrire à la famille. On me répondait : « Pas la peine de nous

embêter, vous avez vos moyens, envoyez vos lettres, on n'a pas de papier, vous en avez on le sait. »

— *Vous a été gracié le 7 mai 1989. Gagnant ou non ?*

— Oui et non. Sur le plan personnel, familial, c'était dur. On y a perdu beaucoup. Et je ne peux pas dire que les camarades qui sont encore en prison gagnent. Leur famille et eux aussi continuent de souffrir. Mais sur le plan de la dignité humaine et dans le domaine politique, on se sent effectivement gagnant. Ne serait-ce que parce qu'aujourd'hui je peux me permettre de courir tous les risques. Ce qu'il y a quatorze ans je ne pouvais pas faire.

Il y a quatorze ans, je n'aurais pas pu parler à un journaliste. Vous pouvez donner mon nom, je m'en sens capable même s'il y a des risques. Un témoignage anonyme n'est pas un témoignage.



UNE DES RARES PHOTOS D'ABRAHAM SERFATY, le plus célèbre prisonnier politique du Maroc. Hassan II refuse jusqu'à aujourd'hui de mettre fin à ce déni de justice. La protestation s'amplifie pour obtenir sa libération. (Photo AFP.)

— *Quelles sont les conséquences personnelles et familiales, et les séquelles physiques après quatorze ans de détention ?*

— Maintenant ces choses ne semblent pas avoir tellement d'importance quand on les raconte aux gens. Rien de tout cela ne me paraît pouvoir faire mal à quelqu'un qui l'entend. Si j'ai vécu beaucoup d'années séparé de ma femme, c'est difficile à expliquer. Comment expliquer ce que c'est que de ne pas pouvoir s'entendre sur un petit problème qu'un couple réglerait en quelques jours ou quelques minutes. Vous devez attendre le prochain courrier, la prochaine visite, pour lever un malentendu qui vous a travaillé longuement. Un mois, deux mois pendant lesquels vous vivez sur ce petit malentendu. Un couple « normal » : à 8 heures, il y a un problème, à 8 h 30, vous embrassez votre femme et c'est terminé. Cela n'a l'air

de rien mais c'est beaucoup. Quand j'ai été emprisonné j'avais de jeunes frères et sœurs qui avaient dix, douze ans. Dans le cas d'autres camarades, c'étaient leurs enfants qu'ils n'ont pas pu voir grandir. Mon frère, qui a maintenant trente ans, j'ai l'impression que c'est un gamin que j'aimerais prendre sur mes genoux. On est touché dans tous les domaines de la vie. Des couples ont été séparés, ce qui peut arriver à tous les couples, mais quand c'est la prison qui brise un couple ce n'est pas pareil. Des camarades ont perdu leur père, leur mère, sans les revoir. Sur le plan physique, je porte encore des traces sur la plante des pieds mal cicatrisés. Je ne peux plus marcher pieds nus. La moindre égratignure aurait des conséquences considérables. Mais il y a pire.

Je suis sorti depuis près de deux ans. Et je ne peux pas vivre avec ma femme. On m'a enlevé mon passeport. Quand elle vient au Maroc, j'ai l'impression que c'est la visite comme lorsque j'étais en prison. Je suis toujours en prison.

— *Vous avez quarante-six ans. On vous a volé ce que l'on dit être les années les meilleures...*

— On continue à me les voler. Mais c'est loin d'être fini pour d'autres. Alors j'espère que ce témoignage ne servira pas seulement à mettre en valeur ceux qui sont sortis. Imaginez ce que vivent ceux qui vivent encore en prison.

Propos recueillis
par Claude Kroës

L'HUMANITÉ/JEUDI 7 MARS 1991 - 15

AU MAROC

Chaque parcelle de Liberté arrachée à la dictature est occasion de joie. Ainsi en est-il du nouveau sort de la famille OUFKIR. «Une nouvelle qui fait du bien» dit un communiqué de l'ASDHOM. Bien entendu, pour la femme, les enfants d'OUFKIR et leur cousine. Pour nous tous aussi, qui n'avons cessé de lutter pour leur liberté; c'est le témoignage que la lutte n'a pas été vaine. Mais que de luttés encore en perspective ! «Le Maroc officiel... a refusé encore de rendre justice à tous ceux qui, de Tazmamart à Kalaat M'Gouna, en passant par les prisons officielles et hôpitaux-casernes-cachots, attendent de recouvrer la vie et la légitime liberté», écrit encore l'ASDHOM.

ICI ET MAINTENANT, CEUX DE L'OMBRE ONT LA PAROLE.

DE LA PRISON DE KÉNITRA : APPEL AUX DÉMOCRATES.

Le 3 janvier dernier a eu lieu l'anniversaire du procès de 1977 à Casablanca au cours duquel de nombreux prisonniers politiques ont été jugés; le dernier groupe d'entre eux est toujours incarcéré parmi nous à la Prison centrale de Kénitra après avoir passé plus de 16 années dans les camps de détention et les prisons marocaines. Ce procès s'était, à l'instar des autres procès politiques au Maroc, illustré par le nombre incroyable de siècles de peines de prison par lesquelles il s'était clos et par son caractère formel et policier tout au long de son déroulement. Cet anniversaire survient dans des conditions semblables à celles qui ont caractérisé ce procès, tant en ce qui concerne l'aggravation de la répression méthodique contre les masses populaires que par son caractère formel et expéditif des procès, la négation des droits des inculpés, la violation des droits de la défense et la sévérité des peines. Cet anniversaire survient également dans des circonstances historiques critiques marquées par l'insurrection populaire de Fès, Tanger et d'autres villes et villages du Maroc. Cette insurrection qui a fait de la journée de la grève générale organisée par la Confédération Démocratique du Travail et par l'Union Générale des Travailleurs du Maroc le 14 décembre 1990 -et des autres jours qui ont suivis- un jour historique ayant réaffirmé la colère et la ferme volonté de notre peuple et de ses forces démocratiques vives à lutter avec persévérance pour arracher son droit à la souveraineté populaire, d'une part, et la nature despotique du régime dont le discours sur la démocratie et les droits ne parvient pas à cacher la nature répressive et barbare.

C'est ainsi que, pour faire face à la grève qui est un droit militant, naturel et légitime et aux protestations des couches populaires marginalisées, réprimées et privées de toute activité politique organisée, le ré-

gime a mis dans la balance tout le poids de son appareil policier et militaire pour tuer les manifestants, de façon préméditée, par les balles de ses mitrailleuses, ses blindés et ses hélicoptères à Fès et Tanger tout au long des journées des 14 et 15 décembre; ce qui a entraîné la mort de dizaines de martyrs, des milliers de blessés et l'arrestation de centaines de militants et citoyens jugés au cours de procès préfabriqués donnant lieu à des peines sévères dont le plafond a atteint 15 ans à ce jour.

En adressant ce communiqué à l'opinion publique, nous tenons à renouveler notre ferme condamnation de la persistance des gouvernants à utiliser ces méthodes répressives et sanglantes contre les masses pour les terroriser chaque fois qu'elles tentent d'exprimer leur colère comme cela s'est produit lors des insurrections populaires en mars 1985, juin 1984 et décembre 1990; comme des tentatives de ces gouvernants de recourir, à nouveau, aux manoeuvres pour dévoyer les revendications et aspirations populaires dans le but de faire avorter la montée des luttes démocratiques que connaît notre pays, ce grâce à des solutions partielles et conjoncturelles. Nous saluons les positions unitaires des forces nationales et progressistes qui contribuent à encourager la lutte démocratique, à condition que les forces militantes liées aux aspirations profondes de notre peuple, assument leurs responsabilités. C'est conscients de cela que nous proposons cette modeste contribution visant à éclairer les caractéristiques de la situation actuelle et à appréhender celles de la prochaine étape de l'histoire de notre pays.

Les événements que notre pays a connus au cours de la dernière période ont montré l'impasse de la

politique du régime et la profondeur de sa crise. Cette crise n'est pas conjoncturelle; elle est la crise structurelle d'un régime politique au service de la petite minorité de la société qui constitue sa base sociale, dirigée par une bourgeoisie dont les intérêts sont organiquement liés à ceux des centres impérialistes, sa politique économique étant basée sur un choix capitaliste dépendant, caricatural, et qui exerce le despotisme sous couvert d'une façade institutionnelle visant à lui donner une légitimité, mais dont la réalité est mise à nu devant un niveau minimum d'expression libre et honnête de la volonté réelle des masses laborieuses.

Depuis le milieu des années 70, le pays a connu une combinaison politique constituée sous la direction politique de l'alliance de classe dirigeante à laquelle ont participé des secteurs de l'opposition, du fait de conditions objectives. Cela a entraîné l'établissement d'institutions formelles tirant leur légitimité théorique de la Constitution de 1972 et la pratique de l'action et du façonnement par le Ministère de l'Intérieur qui a fabriqué des majorités successives et a tout fait pour réduire le rôle de l'opposition. Cela a été accompagné d'une courte phase de démagogie et d'enthousiasme exagéré parallèlement aux blocages des revendications sociales et syndicales des ouvriers et employés et d'une répression politique méthodique de toutes les voix susceptibles de s'opposer à cette combinaison politique supposée garantir le règne des classes dominantes et leur exploitation sauvage des richesses du pays.

Parallèlement à cette combinaison politique, les gouvernements successifs ont œuvré à l'approfondissement de l'intégration de l'économie du pays dans le système capitaliste mondial, et ce aux conditions de dépendance et d'arriération les plus dégradées. Les prétendues politiques d'ajustement structurel n'ont conduit qu'à l'accentuation de l'endettement du pays et à son enlisement dans un cercle vicieux d'emprunts et de remboursements, sans espoir d'échapper à la banqueroute. Ce faisant, les gouvernants ont présidé à l'approfondissement de l'appauvrissement et la paupérisation. Ce que reconnaissent les organisations internationales qui financent le régime et qui ont estimé à sept millions le nombre de Marocains vivant au-dessous du seuil de pauvreté, chiffre qui est sans doute en-deça de la réalité. Dans le même temps, le volume du chômage a connu une augmentation effroyable et croissante dépassant les cinq millions selon les estimations des responsables eux-mêmes, et sans prendre en considération le chômage déguisé, alors que les bas et moyens salaires et traitements réels ont baissé en même temps qu'augmentent sans cesse et se diversifient les impôts et s'accroissent les prix et que ce qui reste des acquis sociaux dans l'enseignement, la santé et d'autres, subissent l'assaut de la privatisation qui a déjà touché la majorité des établissements du secteur public.

Aucune classe populaire, les classes moyennes y compris, n'est restée à l'abri des conséquences de la crise qui perdure et ronge le pays. L'exploitation sauvage et la main-mise politique subies par les campagnes ont conduit à un épuisement extrême ayant entraîné une prolétarianisation massive et rapide des paysans dont les plus pauvres remplissent les marges et les banlieues des villes à tel point qu'ils sont pourchassés sans arrêt par les appareils de répression.

La détérioration économique et sociale générale s'est approfondie du fait de l'aggravation des pratiques despotiques consistant dans la situation malsaine de l'administration, l'abus de pouvoir et le clientélisme en tant que système de valeurs sur lequel s'appuie les autorités pour user du chantage, étendre leur main-mise sur les gens et leur interdire de s'occuper de politique et à tout ce qui touche à la lutte et à la compétition démocratique pour le pouvoir, et surtout pour criminaliser toute forme de lutte politique, syndicale et culturelle visant à changer la situation.

Cette politique politique et ces méthodes n'ont pas empêché la rue d'intervenir avec force pour détruire les bases de la combinaison politique qui a servi de cadre à l'étape politique sus-citée. Les trois insurrections populaires qui ont éclaté en une décennie ont montré, en dépit d'une certaine spontanéité qui ne dément pas la prise de conscience politique progressive des masses, que le peuple est décidé, malgré les énormes sacrifices consentis, à ne pas accepter indéfiniment des choix de classes réactionnaires à l'extrême qui détruisent les bases de son existence et de sa vie, qu'il est résolu à chercher les alternatives lui assurant la libération de l'exploitation et de l'oppression, et ce particulièrement dans le contexte international et régional marqué par des changements importants et rapides au niveau de la conscience de la nécessité de respecter les droits de l'homme et de bâtir les pays et les sociétés sur la base du droit et de la légalité. Cela impose à tous les militants sincères d'accentuer leurs efforts pour participer à l'avancement du projet démocratique et libérateur.

Ce que les événements de décembre dernier ont mis en lumière ne peut être résolu par l'augmentation du SMIG et par des promesses basées sur la construction de châteaux de sable en vue de résorber la colère populaire.

Ce qui est arrivé les 14 et 15 décembre souligne que l'obstacle principal devant tout changement important dans notre pays consiste précisément dans la nature du régime politique dominant dont les caractéristiques despotiques despotiques makhzénienne s'approfondissent et que se multiplient les manifestations de son incapacité totale à réaliser une quelconque modernisation et démocratisation même de ses propres institutions a fortiori à répondre aux aspirations de notre peuple et à sa libération effective. Aussi, les prétendus discours politiques sur «l'ouverture» et la «démocratie» auxquels ont recours le

pouvoir restent-ils de simples politiques conjoncturelles limitées visant à encadrer l'élite et à asphyxier la société civile et à interdire aux forces d'opposition l'expression libre et indépendante et à légitimer la violation constante des libertés publiques et des droits de l'homme. Et même les lois conventions que le pouvoir s'est théoriquement choisi sont violées ouvertement. De même, la justice, qui est supposée veiller à leur application, est totalement dépendante de l'autorité et ne jouit d'aucune indépendance, et les élections, lorsqu'elles ont lieu, sont truquées et ni le Parlement ni les Conseils locaux n'ont de crédibilité et d'efficacité, alors que les appareils de répression ont été introduits partout et les médias, la culture et l'enseignement sont assujettis à la censure idéologique et politique. Toute avancée dans la réalisation du projet démocratique et libérateur dans notre pays doit prendre cette réalité en considération pour définir toute orientation prospective visant à dépasser la combinaison politique qui a dominé jusqu'à dernièrement et que la majorité des acteurs politiques sont unanimes à considérer comme ne pouvant plus continuer, et que la rue, enfin, a balayée.

Et si les forces nationales et progressistes ont élaboré, à partir de leurs choix idéologiques et politiques, un programme visant à réduire le despotisme et à leur permettre de disposer d'un minimum de participation à l'élaboration et à l'exécution des décisions politiques, nous considérons que le combat effectif contre le despotisme demande un minimum de pratique militante et d'action politique autour des mots d'ordre définis et clairs dont la réalisation constitue l'introduction nécessaire à cette réduction. Et tout en saluant les actions militantes que les forces démocratiques dans notre pays ont menées dernièrement pour réaliser des acquis dans ce domaine, en particulier les jalons unitaires depuis la manifestation de soutien au peuple palestinien jusqu'à la proclamation de la Charte Nationale des Droits de l'Homme, en passant par l'orientation militante unitaire suivie par les deux Centrales syndicales, la CDT et l'UGTM, comme premier pas sur la voie de la construction de l'unité militante qui constitue une condition vitale pour le rassemblement des masses autour de la classe ouvrière, nous appelons les forces et éléments actifs démocratiques à intensifier leurs efforts pour faire face, clairement et franchement, dans leur discours et leurs pratiques, au despotisme, à toutes les autorités traditionnelles et à tous les usagers et pratiques makhzénienues vétustes qui s'opposent à l'esprit de notre temps et aux aspirations de notre peuple, à la démocratie et à la modernisation libératrice.

Et en laissant de côté les formules politiques qui peuvent exprimer, pour les forces concernées par le projet démocratique et libérateur, le mot d'ordre central du combat contre le despotisme, nous considérons que la pratique militante pour une véritable reconnaissance des libertés syndicales et politiques fondamentales, dont le droit de grève, de rassemble-

ment, de manifestation et de choix libre sans contrainte, le droit d'organisation et d'expression, constitue un premier pas nécessaire pour tout changement démocratique réel dans notre pays.

Dans ce cadre, nous considérons qu'il y a un certain nombre d'objectifs urgents à réaliser:

— Vider les prisons marocaines de tous les prisonniers politiques, y compris les détenus des insurrections de 1981, 1984 et décembre 1990 ainsi que les prisonniers de Tazmamart et d'autres camps de détention et le droit de retour des exilés;

— Œuvrer à la suppression de tous les aspects makhzénienues de l'Etat. Dans ce cadre, il est prioritaire de réduire le rôle et les pouvoirs du Ministre de l'Intérieur et de démanteler ses outils exécutifs qui perpétuent le despotisme, en particulier le système des makkademmine, chioukhs et caïds et de lever la censure politique et idéologique que ce Ministère exerce sur les médias et les activités dans les différents domaines et secteurs;

— Œuvrer à imposer l'indépendance de la justice de façon totale vis-à-vis de l'autorité politique pour qu'elle exerce son rôle comme il se doit pour la protection des droits et libertés des citoyens, individus et groupes, contre les agressions et violations de l'autorité et des administrations;

— Prendre des mesures pour améliorer les conditions de vie des masses.

Ce sont là quelques points que nous posons pour contribuer à l'élaboration d'un programme de lutte visant à faire avancer notre pays dans son combat contre le despotisme politique qui lui est imposé, conscients que nous sommes que notre sort est lié à celui de notre peuple comme toutes les forces et personnes actives aimant cette patrie et ce peuple et oeuvrant de toutes leurs possibilités pour sa libération. Et tout en réaffirmant notre condamnation de l'utilisation des balles contre les masses insurgées à Fès, Tanger et ailleurs, nous joignons nos mains à celles de tous les militants fidèles à ce peuple.

*Les détenus politiques.
Prison Centrale - Kénitra
14/1/91*



COMMUNIQUÉ DES DÉTENUS ISLAMISTES DE LA PRISON CENTRALE DE KÉNITRA SUR LES ÉVÉNEMENTS DU 14/12/90.

Une fois de plus, la tragédie a eu lieu : plusieurs villes marocaines, notamment Fès, Tanger et Kénitra ont connu des événements sanglants pendant lesquels des dizaines de martyrs sont tombés, ainsi que des centaines de blessés, et des arrestations en masse ont été opérées; suite aux pratiques répressives des autorités dans le but de casser la grève générale déclarée par la CDT et l'UGTM le 14 décembre 1990.

Cette colère du peuple qui a subi les horreurs de l'exploitation et du pillage systématique de la part des arrogants, vient montrer une fois de plus que si les institutions d'oppression locales et mondiales peuvent détenir la richesse et le pouvoir, elles ne peuvent manipuler la volonté des déshérités aspirant à la liberté et à l'émancipation.

Le recours aux tueries et aux procès contre les syndicalistes, les journaux nationaux et les citoyens en masse montre clairement la stérilité et l'échec cuisant des choix officiels à tous les niveaux.

Au niveau économique, la situation a empiré du fait de la politique de dépendance et d'assujettissement vis-à-vis des cercles financiers internationaux.

Au niveau social, le chômage frappe de plein fouet toutes les couches de la société.

Au niveau des libertés, les manifestations pacifiques sont interdites, les journaux sont poursuivis et

les citoyens sont jugés et emprisonnés pour simple délit d'expression.

Nous soussignés -les détenus islamistes de la prison centrale de Kénitra- dénonçons vigoureusement cette attaque sanglante perpétuée contre les citoyens et nous déclarons que faire porter chaque fois la responsabilité des troubles à des mains étrangères est devenu trop grossier.

Nous avons accompli une prière de l'absent sur les âmes des martyrs. Nous saluons chaleureusement la lutte des masses populaires et l'initiative des deux centrales syndicales.

Nous exhortons toutes les forces vives du pays à redoubler d'efforts pour la cause de la justice et l'équité afin que tous les déshérités puissent bénéficier de leurs droits justes et légitimes tant socio-économiques (habitation, instruction, santé et alimentation saine) que politiques et culturels (droit à se syndiquer, droit à militer politiquement, droit à manifester,...).

Le 28/12/90

HAOU Ahmed- EL HASNI ALAOUI Hassan -SFERI Abdelkader- BOUTAHAR Abdelghani- BRAKEZ Mustapha- NABIH Mohamed -AITNAJIM Mustapha- MAKNASSI Abdesshim- HAIDOU Abdallah- BEHAJ Mohamed- BEDHIAF Mohamed- RACHIDI- Lahoucine- MOUADDEB Mohamed- RTIBY Mustapha- CHERKAOUI RBATI Youssef

LETTRE DES FAMILLES DES MILITAIRES DE TAZMAMART AU MINISTRE DE LA JUSTICE.

Le 28/11 dernier, les familles des disparus militaires, condamnés en 1972, ont pris sur elles de se manifester. Jusqu'à présent, à notre connaissance, elles n'avaient osé le faire. L'officialisation du lieu de leur détention par le livre de Gilles Perrault, mais

surtout, bien sûr, le dernier appel de détresse des profondeurs de Tazmamart (voir n°109) leur ont donné le courage d'écrire, puis de rendre publique la lettre suivante. Nous ignorons la réponse qu'elle a eue; mais nous nous en doutons.

*A Son Excellence, Le ministre de la Justice
Ministère de la Justice., RABAT*

Excellence,

Nous, soussignés, mères, femmes et proches de certains des militaires condamnés dans le cadre du dossier pénal N° 3673/7364, sur lequel a statué la cour militaire de Kénitra le 29 mars 1972 et le dossier pénal sur lequel cette même cour a statué le 7 novembre 1972, avons l'honneur d'exposer à votre Excellence ce qui suit:

*- Les jugements précités ont accordé l'acquittement à certains des prévenus et condamné les autres.
- Ceux qui ont été condamnés, et pour lesquels les peines ont varié entre la peine capitale, exécutée dans tous les cas (sauf celui du lieutenant RAISSI, pour lequel elle a été commuée en détention perpétuelle), et des périodes de prison d'une année et demi et de 2 ans, de 3 années (pour 25 condamnés), de 4 années (pour 3 condamnés), de 5 années (pour 12 condamnés), de 10 années (pour 6 condamnés), de 12 années (pour 2 condamnés), de 15 années (pour un condamné), de 20 années (pour 8 condamnés) et de la prison à vie (pour 4 condamnés).*

- Après expiration de la peine à laquelle ils étaient, ceux qui l'avaient été à une année et demie et deux ans ont été relaxés. Aucun des autres n'est sorti à ce jour.

- Ceux qui étaient condamnés à 3 années ont purgé leur peine depuis plus de 15 ans mais ne sont toujours pas sortis.
- Ceux qui étaient condamnés à 5 années ont purgé leur peine depuis plus de 13 ans mais ne sont toujours pas sortis.
- Ceux qui étaient condamnés à 10 années ont purgé leur peine depuis plus de 8 ans mais ne sont toujours pas sortis.
- Ceux qui étaient condamnés à 12 années ont purgé leur peine depuis plus de 6 ans mais ne sont toujours pas sortis.
- Ceux qui étaient condamnés à 15 années ont purgé leur peine depuis plus de 3 ans mais ne sont toujours pas sortis.
- Et il ne reste plus devant certains des condamnés à 20 ans que 8 mois avant le terme légal de leur détention, alors que le délai pour les autres est d'une année et 9 mois.

La chose ne s'est pas arrêtée à la détention après le terme de la condamnation. Le pire est que:

- Depuis août 1973, soit depuis plus de 17 ans, les condamnés ont été transférés de la prison centale de Kénitra à un centre de détention secret non officiel «Tazmamart», près du Rich. Or, selon la loi, dont vous avez la charge d'assurer le respect, l'application des peines doit avoir lieu dans des établissements pénitentiaires officiels gérés et supervisés par votre département, par le biais de l'administration pénitentiaire, contrôlés par le parquet, qui vous est subordonné en matière pénale, et par les commissions régionales habilitées à contrôler les prisons, notamment en matière de santé, de sécurité, de prévention sanitaire, de régime alimentaire et de conditions de vie des détenus, ainsi que de rééducation morale et de réinsertion sociale après la libération.

- Selon la législation pénitentiaire, les familles ont droit à une visite hebdomadaire à leur parent détenu et à la correspondance avec lui sans limitation. Dans notre cas, et depuis le transfert des condamnés précités à un lieu secret en août 1973, nous n'avons plus pu leur rendre visite ou correspondre avec eux, et les responsables n'ont jusqu'à présent daigné réserver aucune suite aux correspondances que nous leur avons adressées à ce sujet. De même, nos tentatives de contacter les responsables ou les détenus ont été vouées à l'échec.

- Les conditions de détention effroyables peuvent avoir causé la mort ou des atteintes irréremédiables à la santé de nombre de détenus.

Monsieur le Ministre,

Nous vous conjurons, en appelant à votre conscience et à votre responsabilité, de sauver la vie de nos proches, en donnant vos instructions au parquet pour l'ouverture d'une enquête sur place à Tazmamart, pour la relaxation de nos parents et pour l'engagement de poursuites pénales contre les responsables des crimes commis à l'encontre de nos proches.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre profond respect.

Rabat, le 26 novembre 1990

COPIE POUR INFORMATION : Monsieur le Premier Ministre; Monsieur le Président de la Chambre des Représentants; Messieurs les Chefs de Groupes Parlementaires; Messieurs les Présidents des Partis et Organisations Syndicales et Sociales; Messieurs les Présidents des Associations des Droits de l'Homme; Messieurs les Directeurs de Journaux Nationaux au Maroc.

NOM DU CONDAMNE	CONDAMNATION	NOM DU PARENT	QUALITE
MERZAK Ahmed	5 ans	Rahma Bt Omar	Sa mère
RAISSI Mohammed	Perpétuité	RAISS Khadija	Sa femme
BELLAKBIR Abdellatif	4 ans	BENSALAH Aïcha	Sa mère
SEFRIOUI Abdelali	5 ans	Aïcha	Sa mère
GHELLOUL Mohammed	5 ans	Khadija	Sa femme
DIK Jilali	5 ans	Aziza	Sa femme
BENDOUROU Hamid	10 ans	Aziza	Sa femme
CHABRAK Driss	3 ans	?	Sa mère
MONSET Mohammed	10 ans	?	Son père
HACHAD Salah	20 ans	Aïda	Sa femme
EL OUAFI Ahmed	10 ans	MEJDOUBI Halima	Sa femme

5 OFFICIERS FUSILLÉS ET 2250 NOUVEAUX DISPARUS AU MAROC

Des troupes marocaines d'élite d'une brigade mécanisée, stationnée à la frontière maroco-algérienne, dans le secteur de Mahbès au Sahara occidental, auraient déserté le 04/02 dernier. Elles ont été refoulées par les autorités algériennes (Libération des 11 et 26/02, Le Canard enchaîné du 20/02). Le numéro du 2-3/03 de Libération nous apprend que 5 des officiers

de cette formation militaire ont été passés par les armes au bagne de Tazmamart où ils avaient été conduits avec 7 autres frères d'armes. Les hommes de troupes ont été envoyés à Kalaa N'Gouma près de Ouarzazate. Quelle torture, quelle mort peut-être les attend ?

Il y a aujourd'hui 2250 disparus de plus au Maroc.

A LA SUITE DES 14 ET 15 DÉCEMBRE : PROCÈS.

Mars 1965, juin 1981, janvier 1984, décembre 1990, des dates qui s'égrènent dans l'histoire du Maroc, répétant le même cycle infernal : revendication, émeutes, répression. C'est qu'au Maroc, revendiquer est synonyme de répression comme on peut le lire dans le dernier bulletin de l'ATMF (Trait d'union de janvier-février 91).

Au cours de la grève générale du 14/12 dernier, déclenchée à l'appel de l'UGTM et de la CDT, pour répondre au mécontentement social, des dizaines de manifestants ont été tués par les forces de l'ordre. Mais il est difficile d'en connaître le nombre exact, car, bien souvent, les familles préfèrent enterrer leurs morts en cachette. A Fès, les autorités avaient fixé à 5 le nombre de décès; l'OMDH l'estime à plus de 170, dont 20 parmi les forces de l'ordre. C'est dire l'incertitude. Même approximation sur le nombre des blessés par balles.

De décembre à maintenant, les procès n'ont cessé de se suivre, en nombre incalculable. Il est difficile d'en faire le bilan. Les événements du Golfe ont donné au pouvoir l'occasion d'en relancer la cadence. Fès a été la plus touchée.

On peut estimer qu'au total 2000 personnes ont été jugées à la suite de ces événements. Entre l'acquiescement de Titna Alaoui, dirigeant de l'UGTM locale de Fès et des peines allant jusqu'à 20 ans de prison, l'arbitraire semble être le plus total. Des irrégularités,

dont la justice marocaine a la coutume, n'ont pas manqué de se faire jour. On a falsifié l'âge des manifestants, pour les empêcher de bénéficier des dispositions légales protégeant les mineurs de moins de 16 ans; la garde à vue n'a guère profité des remarques contenues dans le rapport d'Amnesty international qui avait mis le Roi en fureur. Elle est toujours l'occasion pour les forces de répression de pratiquer la torture et de dépasser la durée fixée par la loi.

L'abus a été tel que les avocats, mandatés par l'AMDH, la LDH, l'OMDH, l'association des jeunes avocats de Fès, ont décidé de se retirer des procès. Comme l'indique un de leurs communiqués, diffusé par l'ASDHOM, ils reprochent aux tribunaux :

- la falsification des dossiers (identité des chefs d'inculpation quels que soit les cas, absence de signature des inculpés),
- l'absence de flagrant délit (arrestations plusieurs semaines après les événements),
- l'illégalité de la prolongation de garde à vue.

La défense a jugé qu'elle ne pouvait cautionner des procès au cours desquels des jeunes étaient condamnés jusqu'à 15 ans de prison ferme sur la base de PV falsifiés.

Nous essayons ci-dessous de faire le point, chronologiquement, des procès que nous connaissons à cette heure.

19/12/90 - BENI MELLAL. Tribunal de 1ère instance
21 jeunes.

- 4 jeunes (nés entre 1970 et 1972) condamnés à 5 ans de prison dont 16 mois fermes.
- 5 jeunes condamnés à 5 ans de prison dont 8 mois fermes.
- 1 jeune né en 1972 condamné à 5 mois de prison ferme + 500 DH.
- 2 jeunes nés en 1965 et 1952 condamnés à 2 mois ferme + 500 DH.
- 9 jeunes acquittés.

19/12/90 - KENITRA.

66 prévenus âgés de 16 ans à 20 ans.

Les jeunes prévenus, fatigués, portés des marques de torture; certains affirmaient n'avoir rien mangé depuis le 14/12.

Jugement inconnu.

20/12/90 - FES. Tribunal de 1ère instance.

52 prévenus du quartier de Bensouda; 2 d'entre eux avaient été blessés par balle. En l'absence de leurs avocats, pour les raisons citées plus haut, les 52 prévenus ont été interrogés pendant 25 minutes, soit 30

secondes pour chacun !
Les peines ont été les suivantes :

*** 7 ans ferme** (12 personnes)

- KARIM Mohamed Ben Jilali
- BOURKADI Mohamed Ali Ben Amrou
- HADINE Idriss Ben Mohamed
- RAKIBI Mohamed Ben Ahmed
- Ben Hamou Abdelkader Ben Allal
- HAIZOUNE Mohamed Ben Mimoun
- TAHTAH Idriss Ben LAOURISSI
- Bel HOUSSIN Abdelkader Ben Mouha
- AMIRI Abderrahim Ben Abdelmajid
- LAMRABAT Abdelouhale Ben Mohamed
- BENHAMOU Mohamed Ben ISSA
- OUFU Abdel Ali Ben Mhamedine

*** 5 ans ferme** (4 personnes)

- HAMAD Ben ISSA Ben Miloud
- NMILI Idriss Ben Jillali
- MARJANEJAOUAD Ben Mohamed
- ZABDI Abdellatif Ben Idriss

*** 4 ans ferme** (6 personnes)

- AMAHSSAD Mohamed Ben Ali
- M'BAREK Jillali Ben Mohamed
- HAZIZA Idriss Ben Hmida
- HALLAOUI Mohamed Ben Allal
- OUAHRANE Idriss Ben Abdessalem
- SAMI Abdellah Belhoussin

*** 3 ans ferme** (9 personnes)

- KRINOUM'BAREK
- BIRZA Mohamed
- MAZHAR Mohamed
- KAABOUMohamed
- ANIA Aziz
- ZAOULAOUI Mohamed
- Ben DIFA Bel Arbi
- HAM Mohamed
- LAOUZI Idriss

*** 2 ans ferme** (4 personnes)

- LAKHAL Aziz
- FARIJ Mohamed
- RAGRAGUI Mohamed
- OUASSIF Saïd

*** 1 an ferme** (5 personnes)

- RMIDI Mohamed
- HRAOUI Hmida
- RAGRAGUI Idriss
- CHADLI Hamed
- ALLALI Rachid

*** Acquittement 12 personnes**

*** Composition du tribunal:**

Président= KARROUCHI
Avocat Général= EL HAJOUJI
Greffier= MJID Idriss

*** Défense:**

- Maître Benjelloum Abdelhadi
- Maître KADI Abdelkhalek
- Maître CHAOUCH Abdesslam
- Maître BOUCHIKI
- Maître ABABOU
- Maître BENOUNA
- Maître BELGHAMI
- Maître TOUIL
- Maître NACIRI
- Maître KATTAB
- Maître ACHAHBAR (AMDH)
- Maître ZAHIR Abdelbader (LMDDH)
- Maître ABADI Lahcen (Association marocaine des jeunes avocats de FEZ)
- Maître MBAREK NAJIB (OMDH)

05/01/91 - FES. Chambre criminelle de la cour d'appel.
85 personnes jugées; 67 condamnations, 18 acquittements.

*** 10 ans ferme** (7 personnes)

- SLIMANI Hafid
- ABOUDI Mohamed
- MOUSTAKIM Mohamed
- L'MRABAT Abdelkarim
- HABIBALLAH Naciri
- MOUFID Mustapha
- MOUSSAFIR Abdelali

*** 5 ans ferme** (5 personnes)

- LAHBIB Rachid
- YAHIN Mimoun
- EL KHADIOUI Mohamed
- BOUTAHAR Mohamed
- MANAR Mustapha

*** 3 ans ferme** (3 personnes)

- BENDIHAJ Abdelaziz
- WAHBI Mohamed
- LAMRANI Khalid

*** 3 ans ferme + 5000 DH d'amende** (2 personnes)

- CHIBANI Khalid
- SABER Mohamed

*** 2 ans ferme + 5000 DH d'amende** (7 personnes)

- MATITCH Hassan
- FADIL Abdallah
- Aït MOUDEN Mohamed
- CHTAIBA Mohamed
- BAKMAN Hassan
- CHARKI Mohamed
- HAMANI Abdelkrim

*** 2 ans ferme** (6 personnes)

- BARKAK Saïd
- RACHACH Youssef
- LAGHRIB Mounir
- MOUAOUIA Abdelhak
- KACIMI Ahmed
- IBNTOUHAMI

*** 1 an ferme + 5000 DH d'amende (25 personnes)**

- KHAMTI Ahmed
- AMRI Mohamed
- LAMRANI Salhi
- Ben TAHAR Abderrahmen
- AHCHA Mohamed
- LHBAK Abdelkader
- MALJANI Youssef
- MANSOURI Khalid
- JAMII Adib
- TOUIL Abdelmalek
- JBILOU Hassan
- HAMDOUN Mohamed
- TAKRI Ibrahim
- LAMRIBA Idriss
- JAOUHAR Hamid
- Gharib Mohamed
- HANDAKI Idriss
- BARGACH Idriss
- BOURAHM Khalid
- ZOUINE Ahmed
- TMINI Saïd
- MABSSOT Abdelali
- BAKALI Mohamed
- KARIM Ali
- MASBAHI Abdessalam

*** 1 an ferme (7 personnes)**

- MARZOUKI Mohamed
- MALIANI Mohamed
- SABOUR Mohamed
- KHIARI Abdelaziz
- BOUCHIKHI Saïd
- SIOURI Moufidi
- TARSAN Rachid

*** 6 mois ferme (3 personnes)**

- BEL OMAR Idriss
- HAFIDI Abdessalam
- EL JABOURI Azzdin

*** 3 mois ferme (1 personne)**

- FARASSI Abderrazak

Acquittement 18 personnes.

07/01/91 - TANGER.

41 personnes.

Date inconnue - FES.

56 inculpés.

Date inconnue - FES.

32 inculpés. Les peines sont les suivantes : 3 de 15 ans, 2 de 12 ans, 3 de 10 ans, 1 de 7 ans, 9 de 5 ans, 3 de 3 ans, 5 de 1 an + 5000 dh, 6 de 8 et 6 mois et un non lieu.

Date inconnue - RABAT.

35 inculpés, condamnés aux peines suivantes : 2 de 1 an, 3 de 8 mois, 5 de 6 mois, 23 de 4 mois avec sursis, 1 non lieu.

Date inconnue - MEKNES.

3 peines de 10 ans.

21/01/91 - MEKNES. Chambre criminelle

10 personnes de M'RIRT de 17 à 30 ans ont été condamnés aux peines suivantes :

- Jdidou Rachid B. Ameer : 5 ans d'emprisonnement
- Taoufiq Brahim B. Lahcen : 5 ans d'emprisonnement
- Bounoual Haddou B. Ali : 5 ans d'emprisonnement
- Aguedad Mustapha B. Azougar : 3 ans d'emprisonnement
- Sekkah Abdelaâli B. Abdelkader : 2 ans d'emprisonnement + 500 dh d'amende
- Labssir Abderrahman B. Mouloud : 2 ans d'emprisonnement + 500 dh d'amende
- Badouri Ali B. H'Madben Mohamed : 2 ans d'emprisonnement + 500 dh d'amende
- Majidi Hassan B. Med : 2 ans d'emprisonnement + 500 dh d'amende
- Zouhri Mohamed B. Haj Lahcen : 2 ans d'emprisonnement + 500 dh d'amende
- Sabri Mohamed B. Amghar : 1 ans d'emprisonnement + 500 dh d'amende

22/01/91 - TANGER

98 peines de 1 an + 3000 dh d'amende, 6 peines de 1 an avec sursis + 3000 dh d'amende, 2 peines de 3 mois + 500 dh d'amende.

23/01/91 - FES. Chambre criminelle de la cour d'appel 37 inculpés dont 26 étudiants.

Une condamnation à 10 ans, 2 à 5 ans, 1 à 3 ans, 1 à 2 ans, 4 à 1 an, 6 à 4 mois, 5 à 3 mois, 5 à 2 mois, 10 à 1 mois.

Un acquittement, une condamnation avec sursis.

26/01/91 - TANGER

1 peine de 10 ans, 1 de 6 ans, 6 de 5 ans, 5 de 3 ans, 3 de 2 ans, 12 de 1 an + 500 dh d'amende, 20 de 6 mois + 200 dh d'amende, 8 de 15 jours, 3 acquittés.

26/01/91 - FES. Même chambre.

81 prévenus.

Les peines varient de 15 jours à 10 ans de prison fermes. 30 détenus ont été condamnés à des peines de 15 jours de prison dont 21 avec des amendes de 200 DH.

- 1 personne condamnée à 6 mois de prison et 200 DH d'amende
- 19 personnes condamnées à 6 mois de prison et 500 DH d'amende
- 12 personnes condamnées à 1 an de prison et 500 DH d'amende
- 3 personnes condamnées à 2 ans de prison
- 5 personnes condamnées à 3 ans
- 6 personnes condamnées à 5 ans de prison
- 1 personne condamnée à 6 ans de prison
- 1 personne condamnée à 10 ans de réclusion

Enfin la cour a acquitté 3 inculpés.

01/02/91 - TANGER

41 personnes condamnées à des peines allant de 3 mois avec sursis à 10 mois de prison ferme.

04/02/91 - FES

Khalid LACHEB, 15 ans; Lakbir LYIANI, 10 ans; Majid ELHADI, 10 ans; Youssef NACHIT, 8 ans; AZIZ SAMIR, 6 ans; Abderrazak JAAID, 6 ans.

Date inconnue - TANGER. Chambre criminelle.
16 inculpés de 20 à 30 ans.

8 à 1 an avec 3000 dh d'amende; 6 0 1 an avec sursis et 300 dh d'amende; 2 à 3 mois avec sursis et 500 dh d'amende.

15/03/91 - FES

4 personnes inculpées d'«incendie volontaire» et d'«actes de vandalisme ayant entraîné la mort» à l'hôtel des Mérénides de Fès ont été condamnées à 20 ans de prison ferme par la cour d'appel, 3 autres l'ont été à 5 ans, 4 à 3 ans, 2 à 2 ans.

A LA SUITE DES ÉVÉNEMENTS DU GOLFE : RÉPRESSION.

AU MAROC

Les positions prises par le gouvernement marocain ont ébranlé le pays. En publiant de façon très rapprochée plusieurs lettres, l'ASDHOM a permis de suivre les répercussions au Maroc des événements du Moyen Orient.

« Dans son discours radiotélévisé du 15 janvier 1991, le roi du Maroc a menacé les forces politiques et syndicales ainsi que l'ensemble de la population de poursuites allant jusqu'à la comparution devant un tribunal militaire dans le cas où «d'aucuns s'aventureraient à manifester dans la rue pour dénoncer l'intervention américaine dans le Golfe». Outre son illégalité, cette décision contraire aux instruments internationaux signés et ratifiés par le Maroc, est en contradiction avec la Constitution rétrograde octroyée le 10 mars 1972 qui garantit sous toutes ses formes et la liberté de réunion... Conscient de la détermination des forces démocratiques marocaines à dénoncer l'intervention des USA et conscient de sa duplicité dans ce complot qui vise à déstabiliser la région pour mieux asseoir la présence américaine, protectrice des émirats de l'or noir, le roi a opposé une fin de non recevoir à toute revendication de conférence internationale sur le Moyen Orient.» (extrait de la lettre de l'ASDHOM)

Ce discours n'a pas empêché les populations de manifester leur sentiment de révolte et de condamner l'intervention des alliés. Un peu partout, surtout dans les quartiers populaires, les souks, les environs de lycées, mais parfois même dans les grandes artères de certaines villes -Fès en particulier-, de nombreuses manifestations ont eu lieu, aussitôt vivement réprimées.

A Berkane, les premières manifestations dénonçant les bombardements dont est alors victime le peuple irakien, sont très violemment réprimées. Dans la seule ville d'OUJDA, il y aurait eu 12 morts.

Après avoir été torturées, 8 personnes ont été présentées au procureur de Fès, le 21/01. Malgré les preuves de torture, le tribunal a refusé de faire procéder à une expertise médicale. Dans la région d'OUJDA, à Aït Beni Mthar, 30 personnes ont été arrêtées le 19/01/91.

Le 28/01, la CDT, l'UGTM, le SNES ont appelé à

une grève générale et l'UMT à Casa seulement, en solidarité avec les Irakiens. Le pouvoir n'a pas eu d'autre choix que de déclarer s'y associer, tout en recommandant aux Marocains de rester chez eux. Plusieurs manifestations ont cependant eu lieu.

En début février, à Mohammadia et Beni Mellal, des élèves sont poursuivis, matraqués même dans les classes. A Mohammadia, il a fallu que les parents de jeunes filles de moins de 15 ans manifestent devant

Deux seraient morts des suites de mauvais traitements à Beni Mellal. Le 01/02, 4 étudiants ont été condamnés à Fès à 1 mois de prison ferme et le 05/02, 39 personnes ont été inculpées et jugées à la suite d'un procès expéditif, dont on n'a pas le verdict.

Le 03/02 à Rabat, a eu lieu une marche de solidarité avec le peuple irakien, à l'appel des partis d'opposition. Pour la première fois depuis le début du conflit, elle a été autorisée. «Bush assassin, Mitterrand son chien, Fahd son âne» a été scandé par la foule qui comptait plus de 500000 personnes, selon les organisateurs. Des drapeaux israéliens, américains, britanniques et français ont été brûlés.

A la suite d'une manifestation de solidarité avec le peuple irakien, qui a eu lieu le 05/02 à Berkane, 30 élèves ont été arrêtés et torturés. Le 06/02, le tribunal de 1ère instance de Tanger poursuit 18 jeunes pour avoir manifesté leur soutien au peuple irakien et participé à la grève du 28/01 ; 2 sont condamnés à 5 mois de prison et 500 dh d'amende, 1 à 3 mois, les 15 autres à 3 mois avec sursis.

Le 08/02, à Goulimine, des élèves sont sauvagement réprimés, nombre d'entre eux blessés.

Dans tout le pays, les appels lancés par les syndicats, les enseignants pour dénoncer les opérations américaines dans le Golfe sont réprimées. Ainsi à El Hajeb, un professeur a été arrêté pour avoir lu un tract de soutien.

Le 12/02, la commission nationale de soutien au peuple irakien a demandé au Premier Ministre l'autorisation d'ouvrir un compte au Trésor public pour collecter des fonds en faveur des victimes irakiennes. M. Laraki a déclaré ne pas en voir l'intérêt, pas plus que celui d'autoriser une nouvelle manifestation pacifique le 24/02, ainsi que cela le lui avait été demandé.

Plusieurs dizaines d'élèves de Sidi Yahia du Gharb ont été également arrêtés le 12/02 pour avoir manifesté leur soutien au peuple irakien. A la même époque le tribunal de première instance de Khemisset 29 jeunes à des peines allant de 2 mois de prison avec sursis à 8 mois de prison ferme et à des amendes de 500 à 1000 dh. Toujours pour les mêmes raisons 7 élèves dont 2 de moins de 16 ans ont été jugés le 18/02 à Sidi Slimane.

Les 15 et 16/02, à la suite de l'intervention violente des forces de l'ordre dans les établissements scolaires de Souk Larba al Gharb, un élève a du être hospitalisé; il est décédé depuis; des dizaines d'autres ont été torturés (séances de «falaka») avant d'être relâchés tard dans la nuit; une enseignante, enceinte, à la suite de coups, a perdu son enfant. Plus tard, Le 22/02, 4

élèves de cette même ville ont été condamnés à 6 mois de rééducation au centre de Tmara.

Le 19/02, 6 élèves de Jerrada ont été arrêtés et violemment torturés.

Un groupe d'Oulama du Maroc a dénoncé dans un communiqué les pressions et révocations décidées par le Ministère des Habous et des Affaires Islamiques contre certains Imams de mosquées qui ont refusé de reproduire les instructions ministérielles «qui interdisent toute allusion au conflit du Golfe».

A titre d'exemple 11 Imams ont été révoqués à Casablanca, 5 à Fès, 4 à Rabat, 1 à Meknès, 1 à Arfoud, 1 à Sidi Kacem,...Des dizaines d'autres ont décidé de démissionner.

EN FRANCE :

Pendant toute la période qui vient de s'écouler, nous venons d'assister en France à de multiples cas d'atteintes aux droits individuels et publics. Deux organes de presse, créés pour la circonstance, mais dont on peut espérer qu'ils continuent de vivre, nous ont aidés à être vigilants : «La guerre, l'autre information» et «Droits d'expression».

La LDH a rendu publique la lettre suivante adressée au Premier Ministre, le 19/01/91, précisant que :

«Depuis sa création, la Ligue des Droits de l'Homme veille au respect des Libertés Individuelles et Publiques quelles que soient les circonstances.

Monsieur le Préfet de Police a interdit, à deux reprises et pour des motifs d'ordre public, les manifestations organisées par des personnalités ou partis politiques opposés au déclenchement des hostilités dans le Golfe. Or, le droit de manifester est une liberté publique essentielle et nous ne saurions admettre que celle-ci soit remise en cause.

Par ailleurs, notre attention a été attirée sur diverses pratiques dont l'objet soit des ressortissants étrangers, soit des personnes de nationalité française mais d'origine étrangère.

Les contrôles d'identité renforcés auxquels procèdent les services de police amènent certains certaines personnes à être retenues plusieurs heures ou, parfois plusieurs, contrôlées jusqu'à huit fois dans la même journée. D'autres personnes, de nationalité française, ont été convoquées, sans raison valable à notre connaissance, par les Renseignements Généraux et la DST.

Nous ne méconnaissons pas les nécessités qu'entraînent, dans des circonstances actuelles, la protection des personnes et des biens.

Mais nous entendons, d'une part, qu'il ne soit pas dérogé aux lois de la République et, d'autre part, que ces mesures n'aboutissent pas à créer des tensions qui seraient dangereuses pour la paix civile.

Il est, en effet, certain que de telles pratiques, orientées quasi-exclusivement en direction des personnes d'origine arabe, seront ressenties, si elles se poursui-

vaient, comme des mesures discriminatoires et témoignant d'une suspicion généralisée à l'égard de ces populations.

Nous demandons que des instructions soient données aux services de police pour que cesse la confusion entre les mesures rendues nécessaires par la situation actuelle et la mise en cause de toute une communauté en raison de ses origines.

Plus généralement, nous souhaitons rappeler que l'engagement de troupes françaises à l'extérieur des frontières ne saurait justifier une restriction quelconque à l'exercice des libertés démocratiques.»

La France a expulsé 18 personnes, selon la procédure d'urgence, sans qu'aucune n'ait été accusée d'un délit spécifique.

Des associations étrangères se sont vues opposer l'obligation de réserve, alors que, par une loi du 08/10/81, aucun ressortissant étranger ni aucune de leurs associations n'y sont soumis. Or le 26/01 la section de l'ATMF de Reims s'est vue signifier l'interdiction d'une salle qu'elle avait réservée depuis longtemps au CREPS.

Sans qu'il ait le moindre rapport avec les événements du Golfe un concert de musique algérienne prévu pour le 19/01 dernier a été interdit par le préfet de Saint Etienne.

Les patrouilles de police ont accru le nombre des contrôles d'identité et les arrestations de clandestins ont été multipliés par 5. Les préfectures, heureusement, n'ont pas suivi puisque le nombre de reconduites à la frontière est resté stable.

De nombreux chefs d'établissement scolaire ont fait du zèle. Ainsi SOS-Racisme a été interdit de réunion au lycée Saint-Exupéry de Mantes-la-Jolie.

La librairie de M. Jawad, rédacteur en chef de la revue «Etudes Orientales», connu pour être proche de l'opposition irakienne, a été visitée et mise sans dessus dessous par des éléments de la DST.



MANIFESTATIONS AU MAROC : CHARTRE NATIONALE DES DROITS DE L'HOMME.

Les 5 associations suivantes des droits de l'Homme :
Association des Barreaux du Maroc,
Association des juristes marocains,
Ligue marocaine pour la défense des Droits de
l'Homme,
Association Marocaine des Droits de l'Homme,
Organisation Marocaine des Droits de l'Homme,

ont proclamé, le 10/12/1990, une charte nationale des
droits de l'Homme au Maroc.

Ce texte a une portée historique pour la défense des
libertés au Maroc. La version en arabe adoptée par les
5 associations a été traduite en français. Diffusée, sous
forme de supplément par le bulletin de l'ATMF («Trait
d'Union»), elle est disponible au comité de Paris.

APPELS DES PRISONS UN APPEL AUX PEUPLES D'EUROPE, DE LA PRISON CENTRALE DE KÉNITRA

Nous publions ci-dessous des appels venus des prisons.

APPEL AUX PEUPLES D'EUROPE

*Nous, prisonniers politiques en la Prison Centrale de Kénitra, Maroc, soussignés, nous adressons aux peuples
d'Europe en cette heure grave pour l'avenir de l'humanité, en cette heure qui pourrait être décisive pour le devenir
des relations entre les peuples d'Europe et les peuples arabes.*

*Nous appelons les peuples d'Europe et leurs forces éprises de paix et de justice à renforcer leur combat pour
la paix et pour la raison, nous les appelons à agir de tout leur poids pour que cesse d'urgence la tuerie au Golfe
ordonnée par Bush et qu'elle cède la place à la négociation.*

*Dès les premiers jours de la crise du Golfe, les dirigeants américains ont tout fait pour empêcher toute autre
issue que la capitulation de l'Irak - qu'ils savaient impossible ! - ou la guerre, car celle-ci était pour eux le moyen
d'imposer au monde, et pas seulement aux peuples arabes, la domination sans partage des banquiers et des
pétroliers anglo-saxons, confortée par les pétro-dollars des émirs du Golfe. Avec l'appui agissant du gouverne-
ment britannique, ils ont réussi à entraîner dans cette aventure non seulement les pouvoirs arabes à leur
dévotion, mais la quasi-totalité des Etats européens de l'Atlantique à l'Oural, dont ils ont pourtant rejeté avec
mépris toutes les tentatives de solution pacifique, et en dernier lieu le plan français du 14 janvier. Ces Etats, sous
le chantage du partage des dépouilles d'une guerre courte et joyeuse au Golfe pour détruire l'Irak et contrôler le
pétrole, se sont ainsi rendus complices d'une guerre barbare qui est à la fois la négation même des valeurs de
progrès et de liberté que les peuples européens et leurs penseurs éclairés ont apportées au monde, et un suicide
pour l'indépendance de l'Europe comme pour ses relations futures avec le monde arabe et pour la paix en
Méditerranée.*

*Car le progrès et la liberté dans le monde arabe ne viendront pas du maintien de pouvoirs moyenâgeux et
corrompus que vise cette guerre, mais de l'accès de nos peuples par leurs propres voies à la modernité, et celle-
ci conduit inmanquablement à la liberté au-delà des détours de l'Histoire. Nous savons bien ici au Maroc que
les forces de progrès et de démocratie sont assez fortes pour l'emporter en définitive sur toutes les tyrannies et
sur tous les obscurantismes à la condition qu'on nous laisse maîtres de notre propre destin, et non que l'on nous
impose la «Pax Americana» sous couvert d'un prétendu «droit international» à sens unique.*

Peuples d'Europe !

*Du fond de nos cellules nous ressentons au plus profond de notre être combien la guerre barbare contre le peuple
irakien est une guerre contre tous les peuples arabes !*

Luttez pour un cessez-le-feu immédiat au Golfe !

Luttez pour le retrait immédiat de vos troupes du Golfe !

Luttez pour que la guerre fasse place à une négociation véritable !

*Luttez pour imposer une Conférence Internationale de Paix pour le Proche-Orient et pour le droit à
l'autodétermination et à l'indépendance du peuple palestinien sous la direction de l'O.L.P. !*

Luttez pour la paix et la fraternité en Méditerranée !

Luttez pour VOTRE indépendance et pour l'honneur de l'Europe !

Prison Centrale de Kénitra, le 11 février 1991

SIGNATURES : DOURAIDI TAHAR; IDRISSE KAITOUNI ALI; BENMALEK LAHBIB; AIT BENNACER AHMED; ALAMI BAUTE HASSAN;
BOUQUOROU ABDELFAHATTAH; SRIFI MOHAMED; SERFATY ABRAHAM; FAHLI OMAR; EL HARIF ABDALLAH; RAKIZ AHMED; KABBAJ ABDELGHANI;
BENABDELSSLAM ABDELILAH; KHYARI AHMED.

MAIS CET APPEL N'A PAS ÉTÉ LE SEUL.

10 détenus politiques islamistes (prison de Casablanca) ont dénoncé, dans un communiqué publié le 30/01/91, «l'intervention des forces américaines dans le Golfe» (Larbi MOULAHID, Youssef CHERKAOUI RBATI, Khalid BAKHTI, Mustapha ROUANI, Abdellah BELKREDE, Youssef OUAGHAZI, Saïd SAADI, Rédouane ZAIDI)

10 détenus politiques arrêtés lors des événements de 1981 à Casablanca et incarcérés à la Maison Centrale de Kénitra, dénoncent, dans un communiqué daté du 1er février 1991, «l'agression impérialiste contre le peuple irakien.» (Rachid ELKOUISS, Brahim BELMDANE, Azzedine FAKIA, Abdelah MEFTAH, Jamal ELKOUISS, Brahim BELMDANE, Jamal HACHAD,

Nordine LAABDI, Saïd MASROUR, Azzedine KICHOU)

12 détenus politiques de la prison civile de Casablanca ont déclaré dans un communiqué «leur soutien au peuple irakien qui subit une guerre d'extermination menée par les forces impérialistes, sous la direction des USA.» Ils ont observé une grève de la faim le 28/01/91. (Saâda KABIL, Mustapha BRAHMA, Ahmed EL HAIJ, Mohamed BOUKILI, Abdelah HASMI, Abdelah HRIRI, Mohamed NASSRDINE, Hassan SAIB, Brahim AIT DELAID, Abdeslam CHEFCHAOUINI, Abdelmoumen CHBARI, Abdelah AJAHA)

APPEL D'INTELLECTUELS MAROCAINS

Dans son édition du 8/2/91, *Libération* a publié la lettre des intellectuels marocains. Ils considèrent «qu'il est encore temps d'éviter l'irréversible en mettant un terme à cette guerre qui décime tout un peuple. Face à cette tragédie, le recours aux arguments de la légalité internationale, par les tenants de la destruction systématique de l'Irak, est dérisoire.»... Il est de toute urgence de :

1/ Proclamer un cessez-le-feu immédiat pour relancer le processus diplomatique et lui donner toutes les chances d'aboutir à un règlement pacifique de la crise du Golfe,

2/ Lever le blocus sur les vivres et les médicaments à destination de l'Irak,

3/ Ouvrir des négociations internationales pour une solution globale des conflits qui bouleversent la

région, et en particulier le règlement de la question palestinienne dont dépend la stabilité du Moyen Orient.»

«Les intellectuels marocains qui condamnent cette guerre demeurent persuadés qu'il convient de déployer toutes les énergies pour sauvegarder les liens culturels et humains qui se sont tissés au cours des siècles, autour de la Méditerranée, ils expriment l'espoir que la France qui a joué un rôle essentiel dans le dialogue des civilisations, se départisse de son attitude hostile.»

Ce texte poursuit... «Monsieur le Président, nous vous assurons que la poursuite de l'action qui vise à détruire l'Irak crée un fossé qui peut devenir un gouffre entre le monde arabo-islamique et les pays occidentaux.»

MANIFESTATIONS EN FRANCE

De nombreuses manifestations politiques, syndicales, religieuses en solidarité avec le Maroc et l'Irak ont eu lieu pendant ces dernières semaines.

➤ En solidarité avec le Maroc

Dans le cadre de la préparation du XXVIIème Congrès du Parti Communiste Français, la Fédération de la Seine Saint-Denis a proposé le texte suivant voté par plusieurs centaines de personnes à l'unanimité :

(...) Agir partout où les droits de l'homme sont violés. Cela vaut pour les peuples de nombreux pays, notamment d'Asie, d'Amérique latine, d'Afrique. Cela vaut aussi en Europe : où les changements survenus ne sauraient légitimer l'esprit revancharde et la chasse aux sorcières, et à l'ouest; la solidarité avec toutes les victimes de discrimination anticomunistes, ethniques et autres, avec les démocrates turcs et marocains et les patriotes irlandais, revêt une particu-

lière importance. La France doit cesser d'apporter sa caution et son soutien à la politique du roi du Maroc. Elle doit au contraire utiliser son influence pour exiger que les libertés fondamentales soient respectées, les prisonniers politiques libérés, le droit d'expression et d'organisation rétablis (...)

La Fédération nationale des Travailleurs du Sous-sol CGT multiplie les démarches pour tenter de permettre la libération inconditionnelle d'Abraham Serfaty, ancien collaborateur de cette fédération et d'Abdellah Harrif, également ingénieur des Mines. Un comité pour leur libération a été créé.

Le film de Zuber, *Ma passion du Maroc*, a été

présenté au cinéma de Sarcelles. Une centaine d'extraits du bulletin ont été distribués à la sortie.

La **fédération du Soutien Populaire Français** du Nord a pris en charge la construction d'un centre de santé à Settat. La première pierre a été posée en décembre. La réalisation de ce centre est cofinancée pour 40,29% par la Communauté européenne. Le soutien Populaire parraine également 125 prisonniers politiques de toute obédience : les premiers mandats sont partis dès le début de l'année.

A titre plus personnel, le **député Jean-Claude PEYRONNET** a tenu à faire connaître à M. Philippe Seguin, Président du groupe d'amitié France-Maroc, qu'il démissionnait de cette structure. «Les récents événements, lui écrit-il dans cette lettre dont il nous a envoyé copie, qui ont à nouveau ensanglanté le Maroc me laissent à penser qu'il ne nous appartient pas de légitimer la façade démocratique dont se pare ce pays et que nous accréditons en appartenant à ce groupe»

L'**UNEM** (section d'Aix) a manifesté devant le Consulat du Maroc à Marseille pour protester contre la répression qui a suivi le soulèvement populaire du 14 décembre. Dans un communiqué, la section de Toulouse a dénoncé cette même répression, demandé la levée de l'interdiction de fait de l'**UNEM**, la libération de tous les détenus politiques, le retour de tous les exilés, la vérité sur le sort de tous les disparus.

L'**ASDHOM**, dans un appel à toutes les organisations démocratiques (internationales, régionales et nationales) et à toutes les personnes éprises de paix, de justice et de liberté, refaisant sienne la devise de François Mitterrand (Le devoir de non-ingérence s'arrête où naît le risque de non-assistance) demande au gouvernement français :

- de dénoncer les abus de pouvoir et l'arbitraire des autorités marocaines,
- de réclamer qu'une commission d'enquête impartiale constituée de représentants des ONG qui ont statué d'observateurs au Conseil Economique et Social des Nations Unies et de personnalités indépendantes puisse se rendre, dans les meilleurs délais, au Maroc dans le but d'établir un rapport circonstancié sur les événements qui ont endeuillé le pays les 14 et 15 décembre derniers.

Cet appel demande également au Parlement Européen

(...) d'adopter une résolution politique ferme dans laquelle il exigerait du Maroc :

- qu'il respecte ses engagements internationaux en matière de droits de l'homme,
 - qu'il édicte une loi d'amnistie générale assortie de garanties appropriées de démocratie et de liberté
- (...) de dénoncer toutes les tentatives et pratiques arbitraires et illégales dont ne manqueront pas de se rendre coupables tous les services répressifs omniprésents dont dispose le régime, tous les procès expéditifs (plus de 800 personnes passent actuellement devant les tribunaux sous le coup d'inculpations mensongères de trouble de l'ordre public, rébellion,

18 destruction de biens publics, attroupements illégaux...

Une lettre adressée au roi du Maroc par des personnalités.

Une missive, publiée dans l'*Humanité* du 27/03, a été adressée au Roi du Maroc Hassan II. Partie d'une idée de Charles Haroche, elle a été rédigée par Jacques Berque, professeur honoraire au Collège de France pour demander la libération d'Abraham Serfaty et de tous les autres prisonniers politiques. A ce jour la lettre a été signée par les personnalités suivantes :

André Akoun, philosophe, professeur à l'université René-Descartes-Sorbonne; Robert André, écrivain, président de l'association internationale des critiques littéraires; Pierre Bourgeade, écrivain; Jamal Eddine Bencheikh, poète, professeur à l'université de Paris-VIII; Pierre Benichou, directeur adjoint de la rédaction du «Nouvel Observateur»; Jacques Couland, professeur, historien arabisant; Jean Dresch, professeur honoraire à la Sorbonne; Charles Dobzynski, poète, vice président du comité de la revue «Europe»; Jacques Gaucheron, poète, prix Appolinaire 1990, professeur à l'école des Beaux-Arts; Monique Chemillier-Gendreau, professeur des facultés de droit, université de Paris-VII; Charles Haroche, journaliste-écrivain; Jean-Pierre Kahane, professeur à l'université de Paris-Sud à Orsay; Camille Lacoste-Dujardin, directeur de recherche au CNRS; Yves Lacoste, professeur à l'université de Paris-VIII, directeur de la revue «Herodote»; Jean-Pierre Marchand, réalisateur; André Miquel, professeur au Collège de France, chaire de langue et littérature arabes classiques; Claude Mazaauric, professeur d'histoire moderne à l'université de Rouen; Jean-Baptiste Para, poète; Francis Combe, poète, directeur littéraire aux éditions Messidor; Maxime Rodinson, historien de l'Islam, directeur d'Etudes à l'École pratique des Hautes Etudes -Sciences historiques et philologiques; Bernard Sobel, metteur en scène, directeur de théâtre; François Feret, artiste peintre.

➤ En solidarité avec l'Irak

En date du 15 janvier, l'ATMF adressait un communiqué où elle dénonçait la «logique de guerre» qui prévalait dans la région du Golfe et appelait toutes forces éprises de paix à oeuvrer pour :

- que le Conseil de Sécurité de l'ONU accepte de garantir aux peuples arabes et aux peuples de la région la tenue, dans l'année 1991, d'une Conférence internationale qui trouverait une solution juste et durable pour le peuple palestinien,
- dénoncer l'assassinat des trois dirigeants palestiniens afin de régler le conflit irako-koweïtien dans l'attente d'une conférence internationale,
- pour le retrait immédiat des forces guerrières installées dans le désert saoudien.

De nombreuses veillées de prière interconfessionnelles ont eu lieu à Paris et en province depuis le mois de janvier, à la Grande Mosquée de Paris, dans divers temple, églises ou synagogues. La plupart du temps, une déclaration commune condamnait «la logique de guerre» et réclamait la tenue d'une Conférence internationale.



APPEL AU PRESIDENT DE LA COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME PALAIS DES NATIONS- GENEVE

La Ligue des droits de l'homme a lancé l'appel suivant qui a été signé par les comités de lutte contre la répression au Maroc.

Monsieur le Président,

Depuis près de 16 ans, 857 civils Sahraouis, pour la plupart des personnes âgées, des femmes et des enfants sont prisonniers des autorités marocaines ou ont disparu sans que leurs familles aient la moindre information les concernant.

Aucune organisation humanitaire n'a été autorisée à entrer en contact avec eux, ni n'a pu déterminer avec exactitude leurs lieux de détention ou connaître les raisons de leur disparition.

C'est pour lever la chape de plomb et de silence qui depuis 1975 entoure les disparus Sahraouis que notre association s'adresse solennellement à la Commission que vous présidez afin que lors de vos travaux vous soyez attentifs au sort de ces hommes et de ces femmes tant ignorés.

La Commission des Droits de l'Homme a montré, en de multiples occasions, toute l'importance que revêt son travail et la très grande portée de ses démarches.

C'est pourquoi il nous semble très important que vous portiez toute votre attention aux disparus Sahraouis ainsi que l'ont fait en 1990 des organisations, afin que toutes les organisations humanitaires puissent avoir accès auprès des détenus Sahraouis et que toutes les organisations des droits de l'homme puissent obtenir des informations sur leur état de santé et les conditions de leur détention.

EN EUROPE :

X^e CONDAMNATION DU PARLEMENT EUROPÉEN

Pour la dixième fois, le Parlement Européen vient d'adopter au cours de ses débats d'urgence du 21 février une résolution «sur la répression des manifestations et le sort des détenus politiques au Maroc».

Pour la dixième fois, l'Etat de non-droit est condamné en ces termes :

A l'initiative de Mme DURY, au nom du groupe Socialiste, Mme AULAS, au nom du groupe des Verts, M. VECCHI, au nom du groupe Gauche Unie Euro-

péenne et M. WURTZ, au nom du groupe Coalition des Gauches.

Et visant à remplacer les propositions de résolution de: M. WURTZ, au nom du groupe CG (B3-307/91), Mme DURY et M. SCHWARTZENBERG, au nom du groupe S (B3-354/91)

sur la répression des manifestations au Maroc et le sort des détenus politiques:

Le Parlement Européen,

A. Considérant la gravité des événements du 14 décembre, en particulier dans les villes de Fès, Tanger et Kénitra, qui ont accompagné la grève générale à laquelle avaient appelé les organisations syndicales nationales.

B. Considérant le lourd bilan de la violente répression des forces de l'ordre qui ont utilisé les armes à feu avec des dizaines de morts et des centaines de blessés.

C. Considérant les arrestations massives de centaines de personnes, même des enfants, qui continuent d'être jugées de façon expéditive par les tribunaux.

D. Alerté par Amnesty International dont les objectifs de défense des droits de l'homme sont bien connus;

E. Egalement inquiet du sort des personnes arrêtées en 1984, lors des manifestations de Marrakech dont M. Abderrahim SAIF et à d'autres occasions, notamment d'Abraham SERFATY et la famille Oufkir.

F. Rappelant ses nombreuses résolutions dénonçant les violations de droits de l'homme au Maroc.

1. Souligne que le Parlement Européen considère le respect des droits de l'homme comme absolument prioritaire et fondamental et qu'il ne saurait ignorer des manquements, individuels ou collectifs, en ce domaine;

2. Dénonce la violence de la répression des forces de l'ordre qui n'ont pas hésité à utiliser les armes à feu contre des citoyens désarmés.

3. Proteste contre les arrestations massives (plus de 800 personnes) suivies de condamnations à de lourdes peines de prison lors de procès expéditifs sans aucune garantie juridique.

4. Souhaite que le dossier de M. Abderrahim SAIF soit réouvert et que soit réalisé une nouvelle enquête portant sur les faits qui lui sont reprochés mais également sur les conditions de son procès et de sa détention; demande de même la réouverture du dossier d'Abraham SERFATY.

5. Estime que les événements qui ont accompagné la grève générale ne sont que la résultante de l'accumulation et de l'aggravation des disparités sociales choquantes auxquelles le gouvernement n'a pas apporté de solution.

6. Demande au gouvernement marocain de répondre aux revendications des organisations syndicales nationales et de mettre enfin un terme à sa politique de répression et de violation des droits de l'homme, de respecter ses engagements internationaux en la matière et de libérer tous les prisonniers politiques et syndicaux.

7. Réclame la constitution d'une commission d'enquête impartiale et indépendante sur les événements du 14 décembre 1990 constituée de représentants d'ONG qui ont un statut d'observateurs auprès de l'ONU et de personnalités indépendantes.

8. Réitère sa demande au gouvernement marocain que la délégation CEE-Maghreb soit autorisée, lorsqu'elle se rendra au Maroc, à rendre visite aux prisonniers politiques et à visiter les prisons officielles et clandestines.

9. Invite le Conseil des Ministres réunis dans le cadre de la coopération politique et les gouvernements des Etats membres à dénoncer avec une plus grande fermeté les abus de pouvoir et les atteintes aux droits de l'homme du gouvernement.

10. Charge son président de transmettre la présente résolution au Conseil, à la Commission, aux ministres des affaires étrangères réunis dans le cadre de la coopération politique européenne, aux Gouvernements des Etats-membres ainsi qu'au gouvernement marocain.

BONS MOTS.

Joxe, lors de sa première conférence de presse : «en application des résolutions des Etats-Unis, euh, pardon, ah oui des Nations Unies...»

Oh, l'étourdi !

Hassan II, le 3/03, pour le trentième anniversaire de son accession au trône : «Les Droits de l'Homme ne doivent pas porter atteinte aux valeurs sacrées du Maroc.» Quel sens de l'Etat !

Bush : «J'ai demandé aux Américains de se rassembler chez eux ou dans des lieux de culte pour remercier Dieu pour la libération du Koweït, pour bénir la paix et la liberté, pour

nos troupes, nos familles et notre nation.»

Ah, le saint homme !

Nixon a écrit le 5/01 dernier dans le New York Times : «Nous n'allons pas là-bas pour défendre la démocratie, car le Koweït n'est pas un pays démocratique et il n'y en a pas dans la région. Nous n'allons pas là-bas pour défendre une dictature sinon nous ne serions pas alliés à la Syrie. Nous n'allons pas là-bas pour défendre la légalité internationale. Nous allons là-bas et nous devons y aller parce que nous ne permettons pas que l'on touche à nos intérêts vitaux.»

Ah, l'honnête homme !

SOLIDARITÉ.

Deux collectes, menées conjointement par la CIMADE au profit du peuple irakien et la GUPS au profit des Palestiniens, sont lancées.

Vos dons seront directement remis aux Croissant Rouge Irakien et Palestinien.

Pour le peuple Palestinien Compte CCP 31 239 L TO - Paris Union Générale des Etudiants de Palestine
Pour le peuple Irakien Compte CCP «Cimade-Solidarité Irak» 4088 87 Y Paris
Cimade 176, rue de Grenelle 89, Av. de Villiers 75017 Paris 75007 Paris

MAROC VERITE

SUR RADIO LIBERTAIRE (Tél : 42 62 90 51)

Attention : l'émission proposée par les CLCRM sur Radio Libertaire 89.4 a changé d'horaire. Elle aura lieu désormais le dimanche de 16h30 à 18h, une fois par mois. Prochaines émissions : dimanche 31 mars, 91 dimanche 28 avril 91, dimanche 26 mai 91, dimanche 23 juin 91

Essayez d'écouter l'émission ou de la faire enregistrer. Donnez-nous vos réactions, vos suggestions,

vos participation peut-être...

Emission sur la réalité cachée du Maroc, cet espace de libre parole entend dénoncer la misère d'un peuple étouffé, la souffrance d'hommes et de femmes torturés ou privés des leurs, disparus dans les oubliettes du royaume. Emission mémoire, émission d'espoir pour qu'un jour le Maroc connaisse aussi son temps des droits de l'homme. □

SOS TORTURE

L'adhésion des comités à l'Organisation mondiale contre la torture les engage à signaler des cas de violence et de torture dans d'autres pays que le Maroc, pour lesquels l'OMCT demande des interventions urgentes. Nous avons retenu 3 cas sur lesquels nous vous demandons d'intervenir. Nous vous demandons également de signaler votre intervention à Eric SOTTAS, SOS TORTURE, C.P. 119, rue du Vermont 37-39, CH 1211 GENEVE 20 CIC; télécopie : (19 41) 227 33 10 51, en spécifiant les numéros de référence indiqués.

PREMIER CAS : PAL 170 191

Brève description de la situation :

1/ Hijer DAWAMY, 48 ans, du camp de réfugiés de Jelazoun, a été arrêtée le 13 décembre 1990. Elle a été libérée le 27 décembre 1990, sans que des charges aient été déposées contre elle. Tout porte à croire que cette détention, malgré le fait que l'état de santé de Hijer DAWAMY soit très préoccupant, est un moyen d'obliger ses cinq fils -qui sont tous incarcérés- à passer aux aveux. Ils auraient été torturés devant elle. Mme DAWAMY a d'abord été enfermée au Russian Compound, mais le 27 décembre elle a été amenée à Ramallah et placée dans une cellule très froide sans aucune protection.

2/ Aisha ARIKAT, 14 ans, d'Abu Deis, a été arrêtée le 27 décembre 1990 par la police qui l'a accusée d'avoir lancé des pierres en direction de leur véhicule. Elle aurait été blessée par la femme agent de police qui l'a arrêtée et serait restée trois heures avec les mains attachées derrière le dos. On ignore si elle se trouve en détention.

3/ Le 21 décembre 1990, Amal ABU-LEHYE, 25 ans, de Beny-Seheila, Bande de Gaza, a été sévèrement maltraitée chez elle par trois soldats israéliens et deux agents de la sécurité en civil, probablement afin de la forcer à révéler où se cache son mari. Elle a été frappée très violemment à la poitrine, obligée de se déshabiller puis menacée de viol et de détention. De plus, elle a été sexuellement maltraitée et insultée de façon obscène.

Sa maison a été à nouveau attaquée le 24 décembre 1990 et toute sa famille aurait été harcelée, y compris son fils âgé de 6 ans et son beau-père âgé de 70 ans.

Action demandée :

Prière d'écrire aux autorités israéliennes, en protestant contre les mauvais traitements que subissent ces femmes et en demandant de garantir l'intégrité physique et psychologique de toutes les détenues en toute circonstance et en particulier celle des familles DAWAMY et ABU-LEHYE.

Demander qu'une enquête soit ouverte d'urgence afin d'identifier les responsables et de les juger.

Exiger qu'elles prennent toutes les mesures possibles, afin d'empêcher tout acte illégal et arbitraire y compris la pratique des harcèlements sexuels envers les femmes, par les membres des forces de sécurité et par tous les agents oeuvrant au nom de l'Etat.

Leur demander de libérer immédiatement Aisha ARIKAT si elle se trouve toujours en détention et de cesser toute arrestation de mineurs.

Insister pour que les droits de l'homme et les libertés fondamentales soient respectés en Israël et dans les Territoires Occupés selon les normes internationales reconnues.

Adresses :

Yitzhak Shamir, Prime Minister's Office, P.O. Box 187, Jerusalem 91001, Israël Tlx : 25279 MPRES IL Fax : 972-2-358491 // Moshe Arens, Minister of Defence, 7 «A» Street Hakiryia, Tel Aviv 67659, Israël Tlx : 371434 MOD IL Fax : + 972 3 21 7915 // Shaul Levy, Commissioner of Prisons, Israeli Prison Service, 5 Histadrut Street, Jerusalem 94230, Israël Fax : 972-2-249804 // Jacob Rubin Adv., Head of the Israeli Bar, 1 Chopin St., Jerusalem 92190, Israël Fax : 972-2-7887738

DEUXIÈME CAS : MEX 280191

Brève description de la situation :

1/ En décembre 1990, à Ciudad Juarez, état de Chihuahua, des agents de la police judiciaire fédérale (PJF) ont arrêté M. Juan José GONZALEZ ORDONEZ, sa femme Rosa Maria RIOS et leurs deux filles âgées respectivement de 2 et 5 ans. Ils ont été conduits dans les bureaux de la PJF de Ciudad Juarez.

Selon les renseignements, M. GONZALEZ ORDONEZ a été torturé physiquement et moralement dans les bureaux de la PJF et ce jusqu'à ce qu'il signe une déclaration selon laquelle il reconnaît avoir tué, le 10 décembre 1990, trois personnes (le Père Guillermo Madrigal et les époux Rigoberto et Lilia Betancurt)

afin de s'emparer de leurs biens.

Ensuite, un juge, se basant vraisemblablement sur ces «déclarations», a ordonné son emprisonnement sans qu'il ait eu la possibilité de recourir à l'avocat de son choix. Ce juge aurait désigné lui-même un avocat que l'accusé a été autorisé à consulter 5 minutes avant sa déposition.

2/ Le 26 décembre 1990, à 20h30, le jeune Juvencio Dante MORALES, 19 ans, est mort en détention et les autorités ont déclaré qu'il s'agissait là d'un suicide. La victime avait été arrêtée la veille par des agents de la police municipale et accusée de contrebande par la police des douanes (Policia Fiscal).

Le 28 décembre, une première autopsie non officielle effectuée à la demande de la famille, révélait que le corps montrait de nombreuses traces de coups, dont 5 ont été considérés comme mortels, alors que le rapport médical officiel élaboré par les services du procureur général de justice de l'Etat, n'y faisait nullement référence.

Une seconde autopsie a ensuite confirmé le fait que la victime avait été torturée et 4 agents de la police des douanes ont été arrêtés. Trois d'entre eux ont cependant été relâchés par la suite. L'un d'eux, un certain Villanueva, a été accusé de tortures et d'«incitation au suicide».

Action demandée :

Exiger que les décisions judiciaires prises à la suite des déclarations signés par M. GONZALEZ ORDOÑEZ sous l'effet de la torture, soient revues et annulées selon les normes nationales et internationales.

En l'absence de charges judiciaires valables, ou si aucune accusation ne peut être dûment prouvée lors d'un jugement équitable et impartial, demander que sa libération soit immédiatement ordonnée. De plus, insister pour que son intégrité physique et psychologique soit respectée en toute circonstance, ainsi que celle de toutes les personnes placées en détention pour quelque raison que ce soit.

Insister pour que des mesures appropriées soient adoptées afin d'empêcher que de tels actes ne se reproduisent et afin d'éviter tout acte et omission susceptibles de faire obstacle, de différer ou d'empêcher par quelque moyen que ce soit une sanction juridique des responsables des violations des droits de l'homme dans le pays.

Adresses :

S.E. Carlos Salinas de Gortari, Presidente de la Republica, Palacio Nacional, 06067 Mexico DF., Mexico. Telex 170973 SPPNME et 1774468 SPPNME.

Lic. Fernando Gutierrez Barrios, Secretario de Gobernacion, Secretaria de Gobernacion, Bucareli 99, 1er piso, 06699 Mexico DF., Mexico. Telex 1774375

SGOBME et Fax (5) 535 15 13

Troisième cas : SAL 290191

Brève description de la situation

Le 30 août 1989, SOLORZANO MARTINEZ a été arrêté par des agents de la police nationale. Il a ensuite été traduit en justice, condamné pour des raisons politiques et interné au Centre pénitentiaire de Mariona. Il a ensuite été transféré au Centre pénal de Santa Ana, d'où il a été libéré le 18 décembre 1990 après 14 mois de réclusion. Il a disparu le 23 janvier dernier. On craint qu'il n'ait été arrêté.

Compte tenu de ces circonstances, il est à craindre pour sa vie et son intégrité physique et psychologique.

Action demandée :

Prière de s'adresser aux autorités salvadoriennes en les sommant de mettre tout en oeuvre afin de retrouver SOLORZANO MARTINEZ, d'assurer le respect de son intégrité physique et psychologique en toute circonstance et au cas où il serait détenu sans charge judiciaire valable, qu'il soit libéré immédiatement.

Exiger qu'une enquête soit ouverte à propos de cet événement afin d'en éclaircir les circonstances et les raisons et d'identifier les responsables afin qu'ils soient traduits en justice devant les tribunaux ordinaires et sanctionnés selon la loi.

Insister pour qu'elles veillent au respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans le pays.

Adresses :

S.E. Alfredo Felix Christiani, Presidente de la Republica, Casa Presidencial, San Salvador, El Salvador
Tel : (503) 241172/218280 Tlx : 20245 TS SAL Fax : (503)228514

Sr. Oscar Santamaria, Ministro de Justicia, Ministerio de Justicia, Av. Mansferrer No. 612 b, Colonia Lomas Verde, San Salvador Tel : (503) 241510

Cnel. René Emilio Ponce, Ministro de Defensa y de Seguridad Publica, Ministerio de Defensa y de Seguridad Publica, Doble via a Santa Tecla, San Salvador, El Salvador Tlx : 20446 MINDEF/20264 COPREFA Fax : 228514 Mauricio Gutierrez Castro, Presidente de la Corte Suprema de Justicia, Centro de Gobierno «José Siméon Canas», San Salvador, El Salvador

LA VIE DES COMITÉS.

LILLE

Un nouveau comité contre la répression au Maroc s'est constitué à Lille suite au meeting de Gilles Perrault dans cette ville. Sa première action a été de participer à la manifestation devant le Consulat du Maroc après les événements sanglants du 14 décembre pour protester contre la répression sauvage menée par l'armée sur ordre personnel du roi (il l'a reconnu dans son discours du 2 janvier) et qui s'est soldée par une centaine de morts, des centaines de blessés et de manifestants arrêtés.

LIMOGES

Avec une vingtaine d'autres organisations, le CLCRM a adressé un communiqué à la presse pour s'indigner de l'expulsion le 22 janvier d'un ressortissant marocain dont le nom n'a pas été donné, pas plus que n'ont été notifiées les raisons de cette mesure si ce n'est qu'il représentait, avec 14 autres personnes dont 10 Irakiens, une «menace potentielle grave pour la sécurité de l'Etat».

Par ailleurs, ce même 22 janvier, Mohammed BOUDIH, étudiant en 6ème année de médecine, marié et père de 3 jeunes enfants était expulsé sans ménagement dans le cadre du plan Vigie II. S'agissait-il de la même personne ?

Dans la soirée du 22 janvier, après le rassemblement contre la guerre, quatre étudiants marocains étaient interpellés par la police qui leur signifiait de ne pas participer à ce genre de manifestation. Que signifient ces intimidations ?

ROUEN

Organisé par le comité de Rouen et soutenu par le PCF, la LDH, Asti-Petit-Quevilly, la Cimade, la LCR, l'AREV, les Rénovateurs Communistes, le PCI et SUD 76, un rassemblement a eu lieu mercredi 16 janvier place Saint-Sever pour manifester contre la répression au Maroc.

Le 20 février, Gilles Perrault s'est exprimé sur la répression au cours d'un meeting à Saint-Etienne-de-Rouvray et a signé son livre Notre ami le roi à la librairie Renaissance où il était invité avec Mgr Galliot et Roland Passevent.

Il faut rappeler que M. Lecanuet, sénateur, maire UDF de Rouen, avait interdit la tenue de la réunion dans une salle de la ville justifiant l'interdiction par des raisons de sécurité alors qu'il accordait la location de la même salle au Front National. «Pas sectaire, Lecanuet, écrit le Canard Enchaîné le 20-2-91 : il porte aussi volontiers les valises de «notre ami le roi» que celles des amis de le Pen».

STASBOURG

Le 31 janvier s'est déroulé à Stasbourg un débat sur les Droits de l'Homme au Maroc. A la tribune, Christine Daure a témoigné des conditions de détention des prisonniers de Kénitra; Gilles Perrault a évoqué les grandes lignes de son livre et Francis Wurtz, député communiste européen a rappelé les condamnations du gouvernement marocain par le Parlement Européen. Un jeune algérien a lu le magnifique poème d'Abdellatif Laâbi dédié à Evelyne Serfaty.

Gilles Perrault devait retrouver sa verve pour brocarder les agents du Consulat du Maroc «flics de Hassan II en terre française» et donner son point de vue sur notre gouvernement pour qu'il «arrête de soutenir le régime de Hassan II (...). Celui-ci fait la politique étrangère des Occidentaux pour qu'on le laisse faire sa politique intérieure tranquillement. Avec l'envoi de troupes marocaines dans le Golfe, il est coincé car le peuple apporte son soutien à l'Irak. Alors il fait un grand écart et annonce à la nation qu'il est «de tout coeur» avec l'Irak».

Cette soirée avait été organisée par un collectif qui regroupait la Cimade, le PCF, les JC, l'UEC, les Verts, SOS-Racisme, l'AREV, la LCR, la JCR, l'ATMF, l'ATF et les comités de lutte.

TOULOUSE

Le 24 janvier, Gilles Perrault et Christine Daure ont témoigné à Toulouse des violations des droits de l'homme. Invités par le collectif pour les Droits de l'Homme au Maroc qui regroupe 18 organisations de toutes tendances politiques et syndicales, ils sont intervenus à midi à l'Université de Toulouse Le Mirail et le soir à la Bourse du Travail.

Les quelque 1600 personnes présentes ont adressé au Président Mitterrand une motion ainsi conçue «(...) Nous affirmons notre solidarité avec les prisonniers politiques du Maroc et avec les organisations démocratiques marocaines; nous demandons la libération politique de tous les détenus.

Nous nous engageons à agir sur le gouvernement français pour qu'il modifie ses relations avec le régime de Hassan II aussi longtemps que les droits de l'homme les plus élémentaires seront violés par le pouvoir marocain.»

Le comité a pris la parole au cours des deux interventions pour annoncer sa création et présenter ses objectifs. Une collecte, effectuée au profit des prisonniers politiques, a rassemblé environ 5000F.

MONTPELLIER

Le 14 février, à Bruxelles, le comité de lutte avec une vingtaine d'organisations a invité Gilles Perrault pour parler de la répression au Maroc.

PARIS

Les associations qui constituent le Temps des Droits de l'Homme au Maroc se sont réunies le 11 mars, elles ont décidé le principe de plusieurs initiatives qui seront bientôt rendues publiques.

La coordination semestrielle des comités qui se réunit le 23 et 24 mars à Paris en est informée.

Publication reçue

■ PUBLICATIONS

PUBLICATION DIFFÉRÉE

➤ A failli paraître, aux éditions de l'Harmattan, *A qui appartient le Maroc?* de Moumen DIOURI. Vivant en France comme «réfugié politique», ce dernier s'est vu l'autre jour rappelé à son «obligation de réserve» pour ne pas éditer en France son troisième livre.

«Faites-le publier en dehors de l'Hexagone, lui aurait dit M. Flaman, du Ministère de l'Intérieur, on fermera les yeux ensuite sur sa distribution en France»...

PUBLICATION REÇUE

➤ La commission de coordination entre l'Association des Droits de l'Homme et la Ligue Marocaine de Défense des Droits de l'Homme nous a adressé le recueil de ses communiqués parus durant les années 1988 et 1989 en version française : «Positions pour la défense des droits de l'homme» (20 DH). AMDH, BP 1740 RABAT ou LMDH, 4 bd Ibn Toumert RABAT

➤ *Maroc Information* n° 44, dossier sur "La classe ouvrière et les bidonvilles au Maroc"

➤ *Document de l'ACAT* (Action des chrétiens pour l'abolition de la torture, 252 rue St Jacques, 75005 PARIS), *Le Temps du Maroc*. Il s'agit d'un excellent dossier de documents et d'articles de presse, rapport de missions et de communiqués.

➤ Dans le cadre de ses activités pour le Temps des droits de l'homme au Maroc, le centre de documentation culturelle de l'ATMF diffuse une cassette du compositeur SAID intitulé *HANDALA*, à commander à l'ATMF, 10 rue Affre, 75018 Paris, prix unitaire 35F.+ 15F de port; pour 10 cassettes et plus, 15% de

remise et 50F frais de port.

HANDALA

Face 1

On y arrivera (Paroles : SAID)

A la prison centrale

(Paroles : SAID-AZZEDDINE)

Hammadi (Paroles : SAID)

Pour Amin (Paroles : BRAHMA)

L'automne des martyrs

(Elias Abou Madi- Abouda)

Face 2

Hanbdala (Paroles : SAID)

Cadeau pour un bourgeois ivrogne

(Paroles : AFANDI)

Ayyad

(Paroles : SAID)

Pluie

(inspiration d'une comptine marocaine)

Composition : Saïd; Orchestration Paul Mattar,
Chant Hager-Saïd

Calligraphie : Hassan Massoudy

Ce numéro a été tiré à 600 exemplaires le 25 mars 1991
La prochaine réunion du comité de rédaction se tiendra à Paris le 11 mai 1991

**SI VOUS ETES D'ACCORD AVEC NOTRE ACTION,
AIDEZ-NOUS !**

Vous avez 4 manières de soutenir notre action :

1. Lire et faire connaître notre bulletin, vous abonner et faire abonner des amis (Voir conditions d'abonnement ci-dessous). Comme le fonctionnement de l'Association de soutien aux Comités de lutte contre la Répression au Maroc n'est assuré que par des versements individuels, nous demandons à ceux qui le peuvent un abonnement de soutien.

Si vous êtes abonné, pensez à vous réabonner dès le 1er rappel !

Jusqu'à présent, les sommes supplémentaires que nous recevons par les abonnements de soutien couvrent à peine le service gratuit, pourtant indispensable que nous assurons aux média. En souscrivant un abonnement de soutien, vous participerez de façon active à la diffusion de l'information sur la répression au Maroc.

2. Faire sur le compte de l'association un virement postal régulier pour couvrir nos frais de secrétariat et les différentes actions entreprises.

3. Soutenir directement des militants démocratiques, prisonniers politiques, et leur famille en alimentant le compte suivant : **Philippe GUIBARD, LA SOURCE 352 11 58 L**, à partir duquel nous essayons de faire des envois réguliers dans les prisons.

4. Prendre contact avec les différents comités ou correspondants en Belgique, France, Hollande et Suisse. Ecrivez, pour avoir les adresses, au Comité de Paris.

**CONDITIONS D'ABONNEMENT
à MAROC-REPRESSION**

150 F.(France)

170 F.(autres pays)

60 F.(Chômeur, étudiant)

Soutien à partir de 300 F.

Noms _____ Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____ Pays _____

Chèques ou mandats à l'ordre de :

ASSOCIATION DE SOUTIEN AUX COMITÉS DE LUTTE CONTRE LA RÉPRESSION AU MAROC,

avec la mention «abonnement», à envoyer :

14 rue Nanteuil - 75015 Paris

CCP 13 840 27 H PARIS

**Directeur de la publication : François Della Sudda, Imprimerie spéciale : CLCRM,
Commission paritaire : n° 70800**

PUBLICATIONS DISPONIBLES AU COMITE DE PARIS

14, rue Nanteuil - 75015 PARIS

Historique

- ◆ **CASABLANCA** : Soulèvement populaire, juin 1981 8 F
(récit des événements et présentation des problèmes de la ville)
- ◆ **BEN BARKA** : 20 ans après (épuisé)
(débat du colloque du 26 octobre 1985 - APADAM-CLCRM) Arcantère.
- ◆ **France-Maroc** : continuité ou changement ? 20 F
(Actes du Colloque organisé le 9 mars 1985 par l'Association de soutien aux CLCRM)
- ◆ **RENCONTRE AVEC LE MAROC**, Claude ARIAM 80 F
Nouvelle édition, La Découverte/Maspéro
- ◆ **LE MAROC DE LA COOPERATION** (dossier CLCRM 1975) (épuisé)
- ◆ **LE MAROC:répression, prison, immigration.** (dossier CLCRM, 1977) (épuisé)

Actualité

- ◆ Dépliant qui rappelle l'état de la répression au Maroc, les 10 exemplaires 5 F
(remise à jour mars 1991)
- ◆ **Le travail des enfants au Maroc** : rapport de l'enquête réalisée par l'Anti-slavery Society en 1975 et 1977 sur l'exploitation des enfants dans les manufactures de tapis (1979) 5 F
- ◆ **Les prisonniers marocains, fosses communes pour les vivants - H. BEN MALEK** 10 F
(supplément au N° 82-83 de Maroc Répression)
- ◆ **Maroc : le Soleil s'arrête aux portes des prisons** 40 F
édité par le Centre d'Information Inter-peuples et le Comité de Grenoble
- ◆ **Hors du Maroc jobertien - Idrissi KAITOUNI** 15 F
- ◆ **Dossier sur les prisonniers politiques islamistes** 10 F
- ◆ **Livre blanc sur les enfants Oufkir** (Cabinet B. Darteville et G. Kiejman) 20 F
- ◆ **BABEL— Droits de l'homme, droits des peuples au Maghreb.** 45 F
- ◆ **RAHAL— Dans les entrailles de ma patrie.** 25 F
- ◆ **La faim pour la justice** (résumé de la mission de Me Voguet et du Dr. A.M. Raat) 5 F
- ◆ **Des apparences de démocratie et violation des droits de l'homme.** (épuisé)
(mise à jour sept. 89, par l'AMF, l'APADAM, l'ASDHOM, les CLCRM, l'UNEM (coord. des commissions de Paris))

Art et poésie

- ◆ Affiche 10 F
- ◆ **Autour d'ABDELLATIF DERKAOUI** (poèmes) 5 F
- ◆ **Ils ont écrit...Liberté. Droits de l'Homme et regards d'enfants.** Ed. ATMF 50 F
- ◆ **Plus de 1001 nuits** 10 F
Edition bilingue (en allemand et en français) de poèmes et de dessins de prisonniers de Kénitra, réalisée par le groupe Amnesty International Tubingen (1982)
- ◆ **Poèmes, lettres, écrits de prison - Saïda Menebhi.** 10 F
Disparue en janvier 1976, torturée, jugée au procès de Casablanca (janvier/février 1977) Saïda est morte à 25 ans des suites d'une grève de la faim dans la prison civile de Casablanca (1978, réédité en 1982).
- ◆ **Sous le bâillon, le poème - A. Laabi, l'Harmattan** 85 F
- ◆ **La parole confisquée**, textes, dessins, peintures de prisonniers politiques marocains 72 F
- ◆ **Es-Srir- Conte pour enfants - Jacqueline Maitte-Lobbe** 30 F
- ◆ **Journal** (recueil de poèmes) **Hamid Benzekri** (épuisé)

*Pour tout envoi, le prix du port sera facturé. Chèque à
L'Association de Soutien aux CLCRM, CCP 13 840 27 H Paris*